

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Le mot du Président

L'année 2020 fut une année particulière à plus d'un titre. Entre crise des déchets et pandémie de Covid 19, le SYVADEC a su faire face en faisant preuve de réactivité et d'adaptabilité pour préserver la continuité du service public des déchets.

En début d'année, le blocage du site de Viggianello, entamé en novembre 2019 par un collectif et poursuivi jusqu'en mars, nous a contraints à déployer un plan d'urgence sans précédent pour maintenir le service public. Nous avons ainsi procédé à la mise en balles de 26 000 tonnes de déchets, dont 14 000 tonnes ont été transportées sur le continent pour être traitées dans les unités de valorisation énergétique de Fos-sur-Mer,

Vedène et Nice. Les conséquences de ce blocage ont été très lourdes puisqu'il a coûté 8 millions d'euros aux Corses.

En mars, la crise sanitaire du Coronavirus nous a amenés à adapter nos services afin de continuer à réceptionner et traiter les collectes des intercommunalités dans le respect des règles sanitaires.

Malgré ce contexte difficile, le SYVADEC a poursuivi ses projets et son action au service du tri et de la réduction des déchets. Le maillage des infrastructures s'est de nouveau renforcé : 6 recycleries et 2 écopoints nous ont été transférés par nos adhérents, un centre de regroupement du tri a été créé à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, et une recyclerie mobile a été mise en service dans le Grand Bastia.

La politique de réduction des déchets à la source n'a pas faibli. Le plan compostage s'est poursuivi, permettant aujourd'hui à 1 Corse sur 4 de disposer d'une solution de compostage individuelle ou collective. Le tri a continué à progresser, en particulier celui des emballages qui augmente de 18 %, et celui des biodéchets de 19 %. Si beaucoup reste à faire, nous avons désormais dépassé la moyenne nationale en quantité triée par habitant.

Le SYVADEC a aussi maintenu ses actions pédagogiques auprès des scolaires. Notre dispositif EcoScola s'est déployé auprès de nouveaux établissements, et les premiers collèges et lycées ont été accompagnés par les dispositifs EcoCulleghju et EcoLiceu.

2020 a également été marquée par le renouvellement de toutes nos instances, à la suite des élections municipales et intercommunales. Le nouveau comité syndical m'a exprimé sa confiance en me portant à la présidence du SYVADEC pour 6 ans. Je succède ainsi à François Tatti, dont je salue tout le travail effectué depuis la création du SYVADEC en 2007.

Enfin, l'année s'est achevée avec l'adoption, à l'unanimité, de notre nouveau projet stratégique 2021-2026. Accompagner la transition écologique en matière de déchets, développer et moderniser nos infrastructures techniques, optimiser la qualité de nos services et leur coût en sont les axes forts, qui nous amèneront, au côté et en appui permanent à nos adhérents, à relever les défis de notre transition vers un modèle de développement circulaire et durable.

J'adresse mes remerciements à nos élus et adhérents pour la confiance qu'ils nous témoignent et pour la solidarité dont ils font preuve au sein du SYVADEC. Je remercie également l'ensemble de nos agents pour leur mobilisation exemplaire en toute circonstance : c'est grâce à vous que nous offrons un service de qualité et que nous préparons les solutions de demain.

J'ai confiance en la capacité des Corses à réduire leurs déchets, à composter et à trier. Le SYVADEC sera à leurs côtés et aux côtés de ses adhérents pour leur en donner les moyens et pour maximiser le recyclage et la valorisation.

C'est notre implication à tous qui permettra de mettre en œuvre une gestion des déchets efficace, respectueuse de notre environnement et génératrice de richesse économique et sociale pour la Corse.

Don-Georges GIANNI
Président du SYVADEC

SOMMAIRE

1 L'ANNÉE EN BREF	5
1.1 // La rétrospective 2020	6
1.2 // Les orientations stratégiques	8
1.3 // Les chiffres clés	12
1.4 // Les services du SYVADEC	14
1.5 // Le réseau d'équipements	15
1.6 // Les travaux	16
2 RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE	19
2.1 // Le plan compostage	20
2.2 // Les programmes pédagogiques	21
2.3 // Les actions de prévention et de réemploi	22
3 RECYCLER LES DÉCHETS VALORISABLES	23
3.1 // Que deviennent les déchets triés ?	24
3.2 // Les performances de tri et de valorisation	27
3.3 // Le potentiel de valorisation restant à capter	29
4 TRAITER LES DÉCHETS RÉSIDUELS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES	31
4.1 // Les installations de stockage	32
4.2 // Les quais de transfert et le transport des déchets	34
5 RAPPORT SOCIAL	35
5.1 // Les ressources humaines	36
5.2 // L'action sociale	39
5.3 // L'hygiène et la sécurité	40
6 RAPPORT FINANCIER ET GOUVERNANCE	41
6.1 // Le rapport financier 2020	42
6.2 // Les instances du Syndicat	46



1.1 LA RÉTROSPECTIVE 2020

L'année
2020 en
bref

Janvier

Poursuite de la mise en balles des déchets en raison du blocage de Viggianello

Janvier/mars - Face au blocage l'installation de stockage de Viggianello par un collectif et pour assurer la poursuite du service public de collecte des déchets, le SYVADEC met en balles la totalité des déchets de ses adhérents entre le 8 novembre 2019 et le 5 mars 2020, soit 26 000 tonnes de déchets. 5 presses à balles sont mobilisées et 16 sites de stockage de ces balles sont aménagés dans toute la Corse.



Mise en balles Teghime © SYVADEC

Transfert au SYVADEC de la gestion de 6 recycleries et 2 écopoints

1^{er} janvier - Le début de l'année est marqué par le transfert de plusieurs recycleries et écopoints (voir page 15) qui, jusqu'ici, étaient gérés par certaines collectivités adhérentes. L'enjeu est alors de déployer rapidement toutes les filières existantes au SYVADEC dans ces nouveaux sites, pour offrir le même niveau de service à tous les usagers.

Mars

Activation du plan de continuité de l'activité face à la pandémie de Covid-19

17 mars - Les mesures nationales prises pour faire face à l'épidémie de Coronavirus conduisent le SYVADEC à adapter ses services. Les services prioritaires sont maintenus pour préserver la salubrité publique : ouverture des quais de transfert, centres de regroupement du tri et recycleries afin de réceptionner et traiter les collectes des intercommunalités.

Les services au public sont suspendus : accueil en recyclerie, distributions de composteurs, collecte des textiles. Ils reprennent le 6 mai, accompagnés de mesures sanitaires destinées à protéger à la fois les agents du SYVADEC et les usagers.

Avril

Traitement des balles en région PACA

15 avril - Du 15 avril au 27 mai, le SYVADEC organise le transport et le traitement de 14 000 tonnes de balles de déchets dans les Unités de Valorisation Énergétique de Fos, Vedène et Nice. Le reste des balles constituées pendant la crise est traité à Viggianello. Au total, le blocage du site aura coûté 8 M€ aux Corses, dont 2,9 M€ pris en charge par la Collectivité de Corse au titre des transports sur le continent.

Juillet

Mise en service du centre de regroupement du tri de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Cette nouvelle infrastructure permet de regrouper toutes les collectes de tri sélectif de l'Alta Rocca. Les transports s'en trouvent ainsi optimisés et limités. Les travaux, d'un montant de 399 293 € HT et 98 275 € HT pour le matériel d'exploitation, ont consisté à créer 4 alvéoles ouvertes, un quai pour les biodéchets, à installer un pont bascule et à aménager l'entrée du site et la voirie. Ils ont bénéficié d'une participation financière de l'Ademe et de l'Office de l'Environnement.



Centre de regroupement du tri de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Campagne de promotion du compostage

1^{er} juillet - Menée durant 3 semaines dans les médias locaux, sur les abris bus et sur les réseaux sociaux, la campagne régionale annuelle de promotion du compostage a de belles retombées. Incitant à s'équiper gratuitement d'un composteur, elle donne lieu à 1 460 inscriptions pendant cette période, soit + 36 % par rapport à la campagne 2019, avec un pic constaté dès la première semaine. Au total, plus de 4 500 composteurs individuels sont distribués en 2020.



Août

Lancement du nouveau site internet

17 août - Le SYVADEC se dote d'un nouveau site internet. Plus ergonomique et moderne, il est pensé pour optimiser l'expérience usager et faciliter la navigation.

Il est conçu pour apporter des réponses et des services adaptés aux besoins des habitants, non seulement dans les domaines du ressort du SYVADEC mais aussi dans un cadre plus global de développement durable.



Élection du nouveau président du SYVADEC

18 août - À la suite des dernières élections municipales et intercommunales, les instances délibérantes du SYVADEC sont entièrement renouvelées. Don-Georges Gianni est élu président au 1^{er} tour, succédant ainsi à François Tatti. 13 vice-présidents sont également élus, représentant les territoires.



Le nouveau président, Don-Georges Gianni ©Syvadec

Septembre

Le SYVADEC collecte désormais les stylos et crayons

1^{er} septembre - Le SYVADEC devient l'unique point de collecte de Corse pour le recyclage des instruments d'écriture via la société Terracycle. Un réseau de récupération est mis en place dans tous les établissements scolaires accompagnés par le service Prévention.

La recyclerie de Vallecalle fait peau neuve

7 septembre - Extension des voiries, installation de garde-corps, d'une armoire pour les déchets dangereux et d'une boucle de comptage, réfection de l'électricité, la recyclerie de Vallecalle est entièrement rénovée. Sa gestion s'en trouve ainsi optimisée (voir page 17).



Recyclerie de Vallecalle ©Syvadec

Novembre

Lancement de la recyclerie mobile du Grand Bastia

4 novembre - Ce nouveau service de proximité, inauguré à Borgo, facilite le geste de tri en proposant aux habitants tous les services d'une recyclerie au plus près de chez eux. La recyclerie mobile stationne deux fois par mois dans 4 communes : Biguglia, Borgo, Furiani et Santa-Maria di Lota et dessert tous les habitants de la Communauté de Communes de la Marana Golo et de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Il sera étendu à d'autres territoires en 2021.



Recyclerie mobile ©Syvadec

1.2 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021-2026

Adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020 par le comité syndical du SYVADEC, les nouvelles orientations stratégiques couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Transition écologique, amélioration des infrastructures, qualité du service et maîtrise des coûts en seront les maîtres-mots.

Ces orientations quinquennales s'articulent autour de trois axes forts, déclinés chacun en plusieurs grands objectifs.

Axe 1 : Accompagner la transition écologique en matière de déchets



©iStock

Réduire la production de déchets

- Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative ainsi que dans leurs programmes locaux de prévention
- Développer l'éco-consommation

Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

Développer le réemploi

- Démocratiser le réemploi
- Finaliser le déploiement de la filière textiles

Optimiser les performances de tri

- Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- Sensibiliser les usagers



Geste de tri ©iStock

Généraliser le tri à la source des biodéchets

- Accompagner les adhérents dans la définition et la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets
- Renforcer le plan compostage

Développer le recyclage et l'économie circulaire

- Déployer les nouvelles filières REP
- Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

Axe 2 - Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- Quais de transfert des ordures ménagères résiduelles et du tri
- Recycleries
- Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles
- Espaces réemploi
- Bioplateformes de compostage



Recyclerie Moca-Croce ©Syvadec

Créer deux centres de tri et de valorisation

- CTV du Grand Bastia
- CTV du Grand Ajaccio

Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Axe 3 - Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts



©iStock

Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

- Mener une politique QSE exemplaire
- Optimiser le niveau de service aux adhérents

Maîtriser l'évolution des contributions

- Maîtriser les coûts
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026

En lien avec l'adoption des orientations stratégiques 2021-2026, le comité syndical a également adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui s'y rattache. Outil de pilotage budgétaire, il permet de disposer d'une analyse prévisionnelle des besoins en investissement et de prioriser les investissements. Élaboré en concertation avec les collectivités adhérentes du SYVADEC sur la base de leurs besoins, le PPI est mis en place pour 5 ans et actualisé chaque année.

Pour la période 2021-2026, le PPI prévoit notamment :

- la montée en puissance du programme de compostage de proximité pour permettre à chaque ménage de trier à la source ses biodéchets d'ici 2023 ;
- la construction de nouvelles recycleries, l'acquisition de recycleries mobiles et la création d'écopoints de proximité ;
- la construction de nouveaux centres de regroupement du tri pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives et réduire leurs transports ;
- l'aménagement d'espaces de réemploi au sein des recycleries et des éco-points ;
- le doublement du nombre de bornes à textiles ;
- la finalisation du réseau de bioplateformes (plateformes de compostage des biodéchets) avec la réalisation de plateformes dans le Cap Corse, en Balagne, en Costa Verde, et de bioplateformes en bâtiment dans le Grand Bastia et le Sud Corse ;
- la construction des centres de tri et de valorisation d'Ajaccio et de Monte ;
- les dépenses liées à la fin de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Viggianello et les coûts du suivi réglementaire post exploitation de celle-ci et du site de Vico, et la création d'une nouvelle ISDND publique.

Objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs réglementaires

Indicateurs	Objectifs	2020	Cible 2023	Cible 2025	Cible 2030	Cible 2035
Production de déchets	Réduction de la production de déchets ménagers par habitant par rapport à 2010 : 10 % en 2020, 15 % en 2030.	12 %	-	15 %	15 %	-
Filières REP	Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025.	1	-	9	-	-
Tri des emballages	Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : %/ hab.	100 %	100 %	100 %	-	-
Tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population.	24 %	95 %	95 %	-	-
	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des OMr en kg/hab avant mise en place du tri à la source.	99 kg	60 kg	60 kg	-	-
Réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030.	0,3 %	-	2,6 %	5,0 %	-
Taux de réemploi et recyclage	Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	34 %	-	55 %	-	65 %
	Taux de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes : 65 % en 2025.	-	-	-	-	-
Valorisation énergétique	Valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025	13 %	-	70 %	-	-
Stockage	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025.	33 %	-	50 %	-	-
	10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035.	60 %	-	40 %	-	10 %



Objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs stratégiques et du plan pluriannuel d'investissement

Indicateurs	Objectifs	2020	Cible 2023	Cible 2025	Cible 2030	Cible 2035
-------------	-----------	------	------------	------------	------------	------------

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pédagogie	100 % des établissements scolaires labellisés.	63 %	-	100 %	-	-
Compostage	80 % des habitants ont accès à un composteur.	24 %	-	80 %	-	-
Valorisation locale	% de valorisation locale sur total Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats).	9 %	-	20 %	-	-
GES	Bilan carbone : solde GES (t équ. CO ₂).	73 680	-	0	-	-
Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t).	136	-	130	-	-
Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab).	124	-	91	-	-
Tarification Incitative	38 % des Communautés de communes à la tarification incitative en 2025.	0 %	-	38 %	-	-

OBJECTIFS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Quais de transfert des OMr	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 11	10	-	11	-	-
Centres de regroupement du tri	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 11	3	-	11	-	-
Recycleries	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 32	22	-	27	-	-
Écopoints	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 25	2	-	15	-	-
Recycleries mobiles	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 4	1	-	4	-	-
Espaces réemploi	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 57	0	-	40	-	-
Bioplateformes	Besoin global sur périmètre SYVADEC : 7	2	-	7	-	-
Centres de tri et valorisation	Créer 2 CTV à Ajaccio et Monte	0	-	2	-	-
ISDND	Créer 1 nouvelle ISDND publique	0	-	1	-	-

1.3 LES CHIFFRES CLÉS

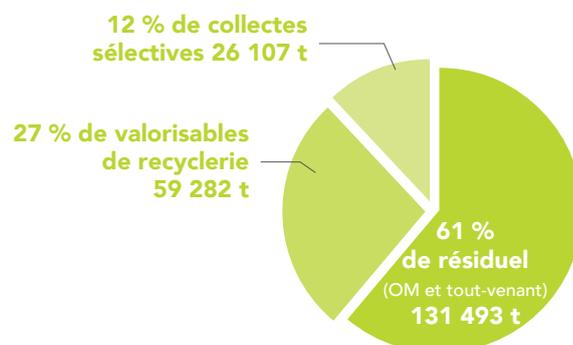
Les déchets traités par le SYVADEC

En 2020, le SYVADEC a traité 222 385 tonnes de déchets, dont 216 882 tonnes de déchets ménagers et 5 503 tonnes de déchets professionnels et assimilés.

Déchets ménagers traités par le SYVADEC (t)	
2020	216 882
2019	213 899
2018	206 577
2017	193 360

Composition des déchets ménagers traités par le SYVADEC

En 2020, les déchets traités par le SYVADEC sont pour 39 % des déchets valorisables (36 % en 2019), et pour 61 % des déchets résiduels.



Déchets résiduels			
	OM (t)	TV (t)	Total (t)
2020	122 966	8 527	131 493
2019	130 269	6 732	137 001
2018	136 056	7 523	143 579
2017	134 998	10 228	145 225

Le SYVADEC traite 3 types de déchets ménagers :



Les Ordures Ménagères résiduelles (OM)

Il s'agit des déchets collectés en mélange par les intercommunalités adhérentes au SYVADEC. Ces déchets sont enfouis dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2020, une partie a été mise en balles et traitée en Unité de Valorisation Énergétique.



Les déchets de recyclerie

Les apports en recyclerie, triés sous le contrôle des agents de recyclerie, permettent de récupérer 20 types de déchets valorisables qui sont réemployés par les ressourceries, recyclés ou compostés.

Les textiles, collectés séparément par le SYVADEC, sont comptabilisés dans cette catégorie.

La benne de tout-venant est triée pour en extraire la part valorisable. La part résiduelle est enfouie dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Déchets de recyclerie			
	Flux valorisés (t)	Résiduels (t)	Total (t)
2020	60 403	8 527	68 930
2019	51 626	6 732	58 358
2018	41 330	7 523	48 853
2017	29 827	10 229	40 055

Déchets de collectes sélectives					
	Emballages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodéchets (t)	Total (t)
2020	8 450	11 934	3 804	2 359	26 547
2019	7 198	12 947	4 561	2 601	27 307
2018	5 287	11 718	4 028	1 840	22 872
2017	4 069	10 382	3 680	1 219	19 350



Les collectes sélectives

Il s'agit des collectes spécifiques réalisées par les intercommunalités sur :

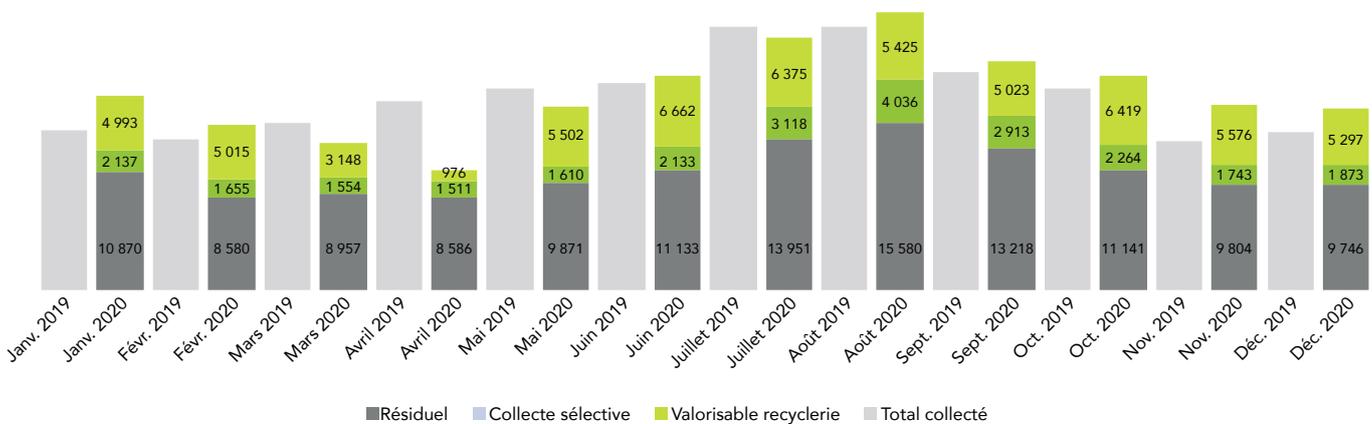
- le papier ;
- les emballages ;
- le verre ;
- et pour certaines, les biodéchets et les cartons.

Elles sont recyclées dans les filières dédiées.



Évolution de la production mensuelle de déchets

La production globale de déchets en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire, en particulier de mars à mai avec la fermeture totale du réseau de recycleries au mois d'avril. Dans le même temps, la production mensuelle observée fin 2020 est supérieure à celle de novembre et décembre 2019 où le blocage du site Viggianello a amené un report à début 2020 des tonnages de déchets réceptionnés par le SYVADEC.



Les indicateurs régionaux

BILAN GÉNÉRAL

En 2020, la Corse a produit 226 900 t de déchets municipaux*(DMA), soit une baisse 6 % par rapport à 2019, ce qui représente une réduction de 14 595 t des déchets traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

La diminution concerne : les ordures ménagères - 6 %, les collectes sélectives - 4 %, les valorisables de recyclerie - 6 %. En revanche, les biodéchets compostés à la source augmentent de 19 % et les emballages de 18 %.

* Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

677 KG de DMA /hab./an sont produits en moyenne en Corse [-7 % par rapport à 2019]

Données nationales : 525 kg/hab.
Source : ADEME (données 2017).



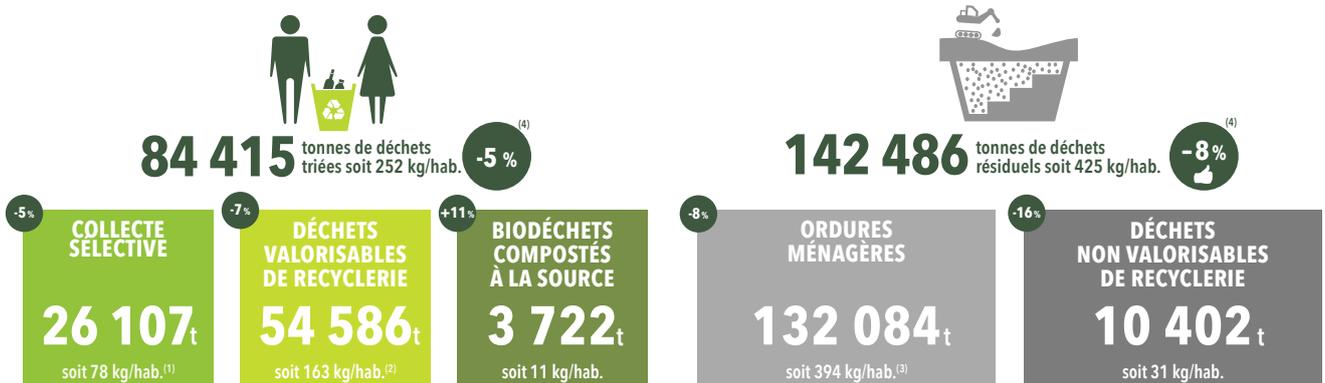
des DMA sont triés, soit 252 kg/hab./an



des DMA ne sont pas triés, soit 425 kg/hab./an

Tous les indicateurs régionaux sont calculés sur les déchets issus des intercommunalités de Corse (DMA) et hors gravats.

LA RÉPARTITION DES TONNAGES

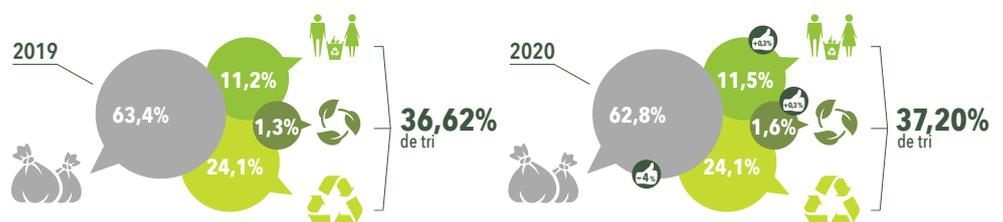


(SYVADEC ©source Open Data SYVADEC et données intercommunalités)

(1) Données nationales : 82 kg/hab. (2) Données nationales : 163 kg/hab. avec les non valorisables. (3) Données nationales : 254 kg/hab. (4) Sur un an.

ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI ET DE RÉSIDUEL

- Valorisables Recyclerie et Textiles
- Collectes Sélectives
- Biodéchets compostés
- Résiduels (OM / TV)



1.4 LES SERVICES DU SYVADEC

Le champ d'action du SYVADEC

Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Sa mission est de valoriser les déchets triés par les collectes séparatives des intercommunalités adhérentes ou en recycleries, et de traiter les déchets résiduels non valorisables. Ses actions s'insèrent dans le cadre réglementaire national et territorial (plans de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2020, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 312 434 hab. INSEE sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (334 938 hab. INSEE).

Les services du SYVADEC à ses adhérents

Construction et gestion d'équipements structurants

Recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri...

Réduction à la source et sensibilisation

Distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie

Transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matières issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

Traitement des résiduels

Transport et traitement des déchets résiduels.

Les services complémentaires au plus proche des besoins des adhérents

Filières de recyclage

- Étude et mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.
- Renforcement du réseau textile secondaire.

Infrastructures

- Renforcement du réseau d'équipements et création d'un réseau public de bioplateformes de compostage.
- Création d'espaces de réemploi dans toutes les recycleries.

Biodéchets

- Déploiement du plan compostage.
- Plan biodéchets 2023 (voir le focus).

Études et données

- Centralisation de toutes les données des déchets ménagers et assimilés (DMA) et édition d'outils (Open data, publications).
- Études régionales annuelles : étude sur le financement du service public ; étude sur l'impact socio-économique de la gestion des déchets ménagers ; étude des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) : soutien technique et financier pour le déploiement de la matrice des coûts en partenariat avec l'ADEME.

Adhérents

- Animation du réseau Adhérents.
- Soutiens financiers reversés aux adhérents pour les actions de communication de proximité et la connaissance des coûts.
- Soutien renforcé sur la communication : outils de communication régionaux sur les filières de recyclage et la réduction des déchets, portail régional, formation...

Sensibilisation

- Poursuite des programmes EcoScola, Ecoculleghju et Ecoliceu.
- Poursuite du programme de formation pour les intercommunalités.



FOCUS sur le programme d'accompagnement avec le Plan biodéchets 2023

Afin de répondre aux grands enjeux fixés par les lois AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) et LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) relatives au tri à la source des biodéchets, le SYVADEC poursuit ses actions en portant la réalisation du « Plan Biodéchets 2023 ». Au travers de cet accompagnement, il s'agit de construire un plan d'actions pour chaque intercommunalité, en tenant compte de ses spécificités et son niveau d'avancement sur le sujet, dans l'objectif de doter toute la population de solutions de tri au 1^{er} décembre 2023.

1.6 LES TRAVAUX

Équipements structurants de tri et de valorisation

L'année 2020 a donné lieu aux études pré-opérationnelles des équipements prévus dans le Grand Bastia et le Grand Ajaccio (projet en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CAPA).

Elles ont permis d'assurer le suivi des études environnementales et géotechniques, de déterminer le programme technique et les montants prévisionnels provisoires ainsi que de définir le mode de procédure de consultation sous forme de Marché Global de Performance (MGP).

Sur ces bases, le calendrier prévisionnel prévoit le lancement des consultations en 2021 pour une durée de 10 à 12 mois avant la phase d'exécution des opérations en 2022.

Unités complémentaires Sud et Balagne

Les études d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) ont permis d'orienter les programmes des projets vers la réalisation de sites pouvant regrouper plateformes de compostage, quais de transfert, centres de regroupement du tri et recyclerie.

Les programmes pour définition des opérations seront abordés en 2021.

Renouvellement des ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Dans un contexte où le tonnage et le potentiel fermentescible des déchets ultimes traités en installation de stockage ont vocation à diminuer très fortement, la construction de nouveaux équipements s'inscrit en lien avec le développement effectif des collectes de biodéchets à la source sur le territoire et la stabilisation de la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles dans les centres de tri et valorisation de Monte et d'Ajaccio.

Site de Moltifao

L'ancienne carrière de Moltifao a été identifiée comme site potentiel en 2018. En 2019, les études préalables de maîtrise d'œuvre (MOE) ont contribué à définir les contraintes de réalisation du site, présenter des solutions techniques et déterminer les investigations et études complémentaires à mener (études faune/flore, investigations géotechniques et hydrogéologiques).

Celles-ci ont été réalisées en 2020 et ont permis à la maîtrise d'œuvre de définir les modalités techniques à retenir pour assurer la faisabilité du projet et de les présenter en fin d'année.

Création de sites

Sites de stockage provisoires de balles d'ordures ménagères

Commencé en novembre 2019, le blocage de l'ISDND de Viggianello s'est poursuivi en début d'année 2020. Comme en 2019, le SYVADEC a aménagé en 2020 des sites étanchés conformes aux normes environnementales, pour le stockage provisoire de balles de déchets.

Ces investissements, financés sur fonds propres, ont été réalisés sur des sites du SYVADEC ou sur des terrains mis à disposition par les intercommunalités adhérentes : terrain à proximité de Carbuccia (25 300 € HT), terrain de la STEP de Santa Maria Poggio (30 290 € HT), terrain à côté de la recyclerie de Lucciana (61 080 € HT), recyclerie de Calvi (30 220 € HT).

Travaux sur les installations de stockage

Couverture finale du casier de stockage de Vico

Les travaux de couverture finale du casier débutés en 2018, se sont terminés en mai 2020. Ils consistaient à étancher le casier, gérer les réseaux d'eaux pluviales et de captage du biogaz, mettre en place le suivi des rejets et revégétaliser le site.

Coût total : 819 000 € HT

Plan de financement : 80 % Ademe/OEC - 20 % fonds propres.



Modernisation des sites existants

En 2020, plusieurs opérations de rénovation et d'amélioration des sites ont été réalisées.

Équipement de la recyclerie de Corbara à la suite du transfert du site par l'adhérent

Pose de clôtures, d'un portail, d'une barrière de régulation des flux et comptage de la fréquentation, d'une armoire pour les DDS (déchets dangereux).

Coût total : **53 818,30 € HT**

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la recyclerie de Vallecalle



Recyclerie de Vallecalle ©Syvadec

Extension de la voirie haute et basse pour un total de 400 m², installation de garde-corps au droit des bennes et des petits côtés, installation d'une armoire pour les DDS (déchets dangereux).

Coût total : **114 175 € HT**

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Système de comptage des passages en recyclerie

En 2020, de nouvelles recycleries ont été équipées d'un système de comptage des passages des usagers afin de connaître précisément la fréquentation.

Viggianello : 5 760,46 € HT.

Financement sur fonds propres

Vico et Piana : 11 407,60 € HT.

Financement sur fonds propres

Ces équipements ont également été installés à Vallecalle, Ajaccio-Stiletto et Corbara, à l'occasion des travaux de modernisation menés sur ces sites.

Démarrage des travaux d'adaptation du quai de transfert de Calvi



Travaux du quai de transfert de Calvi ©Syvadec

Installation de trémies neuves de déversement des ordures ménagères, d'une centrale hydraulique pour le transfert de déchets, d'une borne de pesée, électrification de l'ensemble du site, réalisation d'une voirie en béton.

Coût total : **152 208 € HT**

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Extension de la recyclerie du Stiletto à Ajaccio



Recyclerie d'Ajaccio-Stiletto rénovée ©Syvadec

Extension des hauts et des bas de quai, création d'un mur de soutènement sur toute la longueur du site côté stade, installation d'un pont bascule, installation d'une barrière d'accès, reprise des réseaux, amélioration du local des agents, mise en place d'une clôture type panneaux brise vue.

Coût total : **659 233,91 € HT**

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Projets en cours pour le développement du maillage des équipements

Recyclerie de Levie

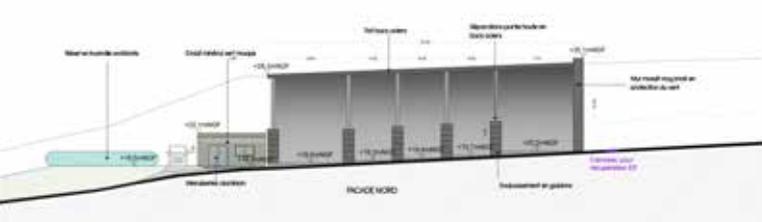
Après les phases administratives en 2019 (déclaration ICPE et accord du permis de construire), la tenue de la consultation des entreprises pour les opérations de travaux devait permettre leur attribution en mars 2020. Les recours déposés à la même période à l'encontre du permis de construire suspendent la réalisation des opérations et l'année 2020 a été consacrée à la restitution des éléments en vue de l'acceptabilité du projet.

Les délais à considérer ne permettent pas la conclusion de ces procédures avant 2021.

Quai de regroupement du tri et bioplateforme de compostage de Sisco

Après la définition et le dimensionnement du site, les études de maîtrise d'œuvre ont porté en 2020 sur le suivi des études complémentaires, géomètre expert, investigations géotechniques ainsi que la constitution des dossiers administratifs (PC, ICPE, loi sur l'eau) nécessaires à faisabilité technique, financière et administrative du projet.

Selon le calendrier prévisionnel, il est prévu en 2021 : les démarches administratives, les consultations des entreprises pour la réalisation des travaux, le lancement des travaux de construction du site.



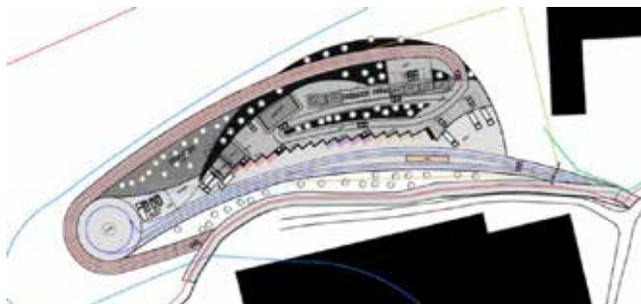
Ajouter Projet de Sisco ©Lucchini architecture

Recyclerie principale de la CAPA

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont été lancées en 2019 avec le double objectif d'une conception rigoureuse et du respect d'une haute qualité environnementale et architecturale.

La détermination de la disponibilité du foncier a décalé la mise en œuvre des missions du MOE.

Les premières esquisses ont pu être remises en 2020.



Projets mis à l'étude pour le maillage des équipements

Dans l'objectif de remplir l'axe 1 des orientations stratégiques du SYVADEC, des recherches de foncier disponible sont réalisées régulièrement avec les adhérents afin de densifier le réseau de sites du SYVADEC.

Dans ce cadre, deux études ont été réalisées.

Site de Miomo

Les études de faisabilité d'une recyclerie et d'une plateforme de compostage des biodéchets en 2020 ont établi le bilan des potentialités et contraintes du site.

Leur conclusion a mené à ne pas retenir le terrain envisagé pour la construction d'une installation de déchets.

Recyclerie de Corte

Cet équipement transféré au SYVADEC nécessite une réorganisation totale. L'année 2020 a permis de déterminer le programme de l'opération.

Les consultations pour la désignation de la maîtrise d'œuvre seront lancées début 2021.



Recyclerie de Corte ©Syvadec

2.1 LE PLAN COMPOSTAGE

La refonte du plan compostage, mise en œuvre en 2019, a montré des résultats positifs et encourageants. Aussi, le SYVADEC a poursuivi ses actions, en lien avec les intercommunalités.

Les objectifs

- Proposer des sessions de distribution régulières, en partenariat avec les intercommunalités et les communes.
- Assurer la bonne compréhension des principes du compostage lors de la distribution en proposant l'intervention d'un animateur SYVADEC, qui apporte conseils et réponses lors de la remise du matériel.
- Diversifier l'offre de matériel avec la distribution de lombricomposteurs. De nouveaux supports de communication ont été créés afin de promouvoir chaque type de compostage en fonction du type d'habitat et d'espace disponible.

Compostage individuel

En 2020, le SYVADEC a renforcé les distributions dans les grandes et moyennes surfaces et les recycleries. L'afflux important sur ces zones de passage a permis de capter un grand nombre d'usagers tout en offrant une visibilité supplémentaire au geste de compostage. Ces distributions se poursuivront en 2021.

Compostage partagé

Une campagne de pesée a été initiée sur 8 plateformes de compostage partagé, étalée sur 3 semaines. L'objectif était de pouvoir évaluer le taux moyen de participation (36 %) et la quantité moyenne de déchets détournés (40 kg/hab./an) grâce à ces installations de proximité, situées en cœur de village ou pied d'immeuble. Par ailleurs, 25 nouvelles plateformes, soit 50 % du parc actuel, ont été installées en 2020, preuve de l'intérêt des communes et des habitants pour la réduction des déchets à la source.

Les actions du réseau « Adhérents »

Un groupe de travail « Biodéchets », composé des référents de chaque territoire, se réunit deux fois par an avec plusieurs objectifs :

- favoriser les échanges et les retours d'expérience entre chaque territoire ;
- aborder de nouvelles thématiques en lien avec la gestion des biodéchets ;
- évaluer le programme et proposer des opérations d'amélioration.

Campagne de communication

En 2020, un nouveau concept a été adopté : le questionnaire à choix multiples.

Les objectifs :

- promouvoir la commande de composteurs pour accompagner le plan compostage ;
- inciter la population à réduire ses déchets grâce au compostage.

Les supports de communication : campagne presse et radio, affichage abri-bus, campagne réseaux sociaux, point presse, flyers, affiches, kits pour les intercommunalités, site internet.



Composteurs partagés ©Syvadec



CHIFFRES-CLÉS 2020

370 sessions de distribution organisées dans plus de 40 communes.

4 734 composteurs distribués, soit un parc régional total de 34 440 composteurs individuels dont 847 lombricomposteurs.

25 composteurs partagés installés, soit un parc régional de 50 composteurs partagés.

23,7 % de la population équipée en solution de compostage fin 2020 soit près d'1 Corse sur 4.

21 foyers témoins suivis.

2.2 LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES



Les EcoScola

EcoScola est un programme destiné aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), qui accompagne durablement enseignants et élèves dans la mise en place du tri et la réduction de leur production de déchets. L'objectif est de parvenir, à terme, à la mise en place d'une « Académie Verte », avec 100 % des établissements engagés dans la démarche.

Bilan de l'édition 5 (année scolaire 2019-2020)

- 30 écoles labellisées : 26 par le SYVADEC et 4 par les territoires partenaires (Sud-Corse, Pieve d'Ornano).
- 3 441 élèves sensibilisés.
- 176 enseignants formés.
- 16 écoles EcoScola édition 1 accompagnées dans le cadre du module de maintien.

Exceptionnellement, en 2020, les labellisations ont eu lieu en octobre et non en juin en raison de la pandémie. L'accompagnement a été revu et adapté pour permettre des interventions à distance. De même, la crise sanitaire a conduit à reporter les Trophées EcoScola à juin 2021.

L'édition 6 a démarré (année scolaire 2020-2021)

- 26 écoles sont accompagnées depuis la rentrée 2020, dont 2 par les territoires partenaires.



École de Zonza - Labellisation ©Syvadec



École des Cannes - Collecteurs tri ©Syvadec

Les programmes EcoCulleghju & Liceu

Deux temps forts dans l'année

- Le déploiement du tri en intégrant la restauration scolaire.
- Un travail des élèves en mode projet pour présenter en fin d'année un « Éco-Défi » sur la thématique déchets.

Les établissements accompagnés

En raison de la situation sanitaire, les établissements de l'édition 1 (année scolaire 2019-2020) n'ont pas pu être labellisés et les Éco-Défis n'ont pas pu se dérouler en mai. Aussi, l'accompagnement s'est prolongé sur 2021 pour les établissements souhaitant poursuivre le projet, soit 4 collèges et 1 lycée. Le lycée Paul Vincensini de Bastia a souhaité reporter la participation de l'établissement à la rentrée 2021 face aux contraintes et aux coûts liés aux mesures COVID. Pour autant, le restaurant scolaire a pu être accompagné et le tri mis en place.

À la rentrée de septembre, 5 établissements ont rejoint le programme pour l'édition 2 (année scolaire 2020-2021). Les premiers Éco-Défis seront mis en œuvre selon de nouvelles modalités au mois de mai 2021.



Collège Saint-Joseph de Bastia - Formation tri ©Syvadec

L'accompagnement des cantines scolaires à la réduction du gaspillage alimentaire

Durant l'année scolaire 2019-2020, 25 cantines associées aux EcoScola 5 ont été accompagnées. À la rentrée de septembre 2020, 19 cantines liées aux EcoScola 6 sont également rentrées dans la démarche, ainsi que les 10 restaurants scolaires des collèges et lycées impliqués.

@Retrouvez les écoles labellisées EcoScola et les cantines accompagnées en 2020 sur syvadec.fr rubrique Enseignant.

syvadec.fr



2.3 LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉEMPLOI

La Prévention se met à l'heure du distanciel

Durant le confinement, les chargés de mission du service Prévention ont poursuivi l'animation et l'accompagnement du réseau d'établissements scolaires. Cette situation inédite leur a donné l'occasion de travailler une nouvelle approche.

En effet, ils ont produit une large gamme de tutoriels à l'attention des enseignants. Ils ont ainsi pu disposer d'activités créatives et ludiques autour du réemploi à proposer à leurs élèves. À chacune des grandes fêtes de l'année, ceux-ci ont pu s'en inspirer pour transformer des déchets en objets utiles du quotidien.



Tutoriel boîte à dents ©Svavdec



Tutoriel boîte à dents ©Svavdec

Campagne réseaux sociaux « Un Noël écoresponsable »

À l'occasion de la période des fêtes de fin d'année, une mini-campagne a été publiée sur les réseaux sociaux pour promouvoir les bons gestes d'une consommation écoresponsable.

Les publications donnaient des conseils et des idées pour réduire sa production de déchets ou encore acheter et consommer local.



Espaces de réemploi dans les recycleries

Les études et marchés pour la mise en place d'espaces de réemploi dans les 23 recycleries et 2 écopoints ont été lancés en 2020 pour une réalisation en 2021.

Ce nouveau service permettra de donner une seconde vie aux nombreux objets encore utilisables qui y sont jetés. Ceux-ci seront proposés aux usagers selon la formule du troc : une personne apporte un objet, une autre le récupère, le tout sous la surveillance de l'agent de recyclerie.

Il s'agira aussi bien d'appareils électroménagers, informatiques, que de matériel hi-fi, de meubles, d'objets de décoration mais aussi de livres, DVD/CD, jeux et jouets, matériel de puériculture, d'outils, de cycles et vélos ou encore d'articles de sport en bon état ou en état de fonctionnement.

La liste des objets disponibles pourra aussi être consultée sur le site internet.



3 | RECYCLER LES DÉCHETS VALORISABLES

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?
LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION
LE POTENTIEL DE VALORISATION RESTANT À CAPTER



3.1 QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

L'organisation du tri et de la valorisation

Les flux de déchets valorisés par le SYVADEC proviennent :

- des collectes sélectives réalisées par les 19 intercommunalités adhérentes : pour le papier, le verre, les emballages, les biodéchets, et une partie des cartons ;
- des collectes des textiles réalisées par le SYVADEC ;
- des 23 recycleries et 2 écopoints gérés par le SYVADEC depuis 2020 pour les autres flux valorisables.

La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les recycleries ou les quais de transfert dans des bennes ou alvéoles dédiées, dans des centres de regroupement du tri comme à Sainte Lucie de Porto-Vecchio ou sur des plateformes privées. Après pesée, les différents flux sont transportés par des camions de grande capacité pour rejoindre les sites de tri et de valorisation.

Les emballages sont triés dans un centre de tri qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, les briques Tetra Pack et les cartonnettes.

Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de valorisation.

En 2020, les biodéchets ont été traités sur les 2 plateformes de compostage du SYVADEC à Corte et Viggianello ainsi que sur la plateforme SLTP de Cargèse, avec des ruptures de charge en Balagne et dans la zone bastiaise, ainsi que sur la plateforme publique de Corte.

Les déchets valorisables des recycleries sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts, biodéchets et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.



Centre de tri PAPREC_Cannes ©Syvadec

La filière textile est la seule filière pour laquelle le SYVADEC effectue la collecte régionale. Un pré-tri qualitatif est effectué par les agents de collecte à la borne, puis les textiles sont regroupés dans des sacs de grande taille et chargés dans des camions semi-remorques pour être transportés vers les centres de tri en France ou en Europe.

@ Retrouvez les circuits de valorisation détaillés de toutes les filières de tri sur syvadec.fr/rubrique Que deviennent mes déchets.

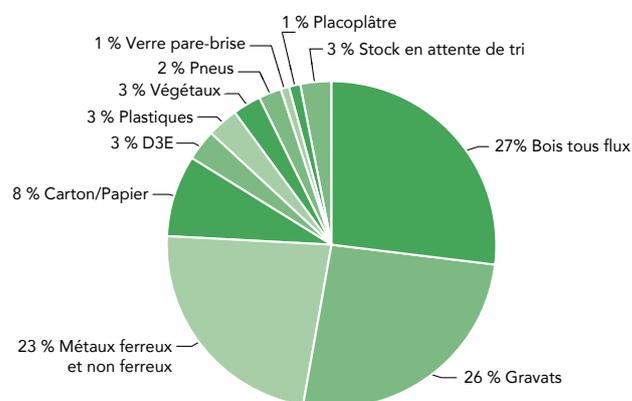
syvadec.fr

Les nouveautés 2020

Tri du tout-venant pour limiter l'enfouissement

En 2020, ce tri a permis de valoriser 49 % des déchets qui ont été acheminés sur les plateformes de tri en contrat avec le SYVADEC.

Tonnages valorisés 2020



Par ailleurs, tout au long de l'année 2020, de nombreux sites jusque-là gérés par les collectivités adhérentes, ont été transférés au SYVADEC. Certaines d'entre elles ont également mis en place des opérations de tri et de valorisation du tout-venant. Le taux régional de valorisation pour ce flux est ainsi de 46 %. Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, ce sont 7 232 tonnes de résiduels qui ont pu être recyclées et détournées de l'enfouissement.

@ Retrouvez plus d'information sur la valorisation des matières issues du tri du tout-venant sur syvadec.fr/rubrique Que deviennent mes déchets.

syvadec.fr



Poursuite du déploiement des nouvelles filières de valorisation

• Pneus

Mise en place de bennes ou de box dans tous les sites disposant de la place nécessaire, soit 14 équipés en 2020. Le déploiement se poursuivra au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les autres sites.



Box à pneus ©Syvadec

• Bouteilles de gaz

Les bouteilles vides de butane et propane des distributeurs Antargaz, Butagaz et Primagaz peuvent être récupérées dans les recycleries car il s'agit d'une obligation réglementaire des metteurs sur le marché. L'année 2020 a vu se généraliser la récupération de ces produits sur 13 sites du réseau.



Bouteilles gaz ©iStock

• Huiles

Durant l'année 2020, l'équipement des sites en caisses palettes étanches pour récupérer les huiles minérales et végétales dans leurs contenants d'origine a été étendue à 23 sites. Seuls les bidons de moins de 5 L issus d'un usage non professionnel sont concernés.

Renforcement du réseau textile

La filière textiles est l'un des leviers identifiés pour atteindre les objectifs nationaux en matière de réemploi. En effet, les chiffres 2020 de l'éco-organisme Re-fashion (ex- EcoTLC) indiquent que 60 % des textiles collectés sur le territoire national sont destinés à la réutilisation. Dans le même temps, de nouvelles orientations nationales étendent l'obligation du tri à la source aux textiles avec l'objectif d'atteindre 5,6 kg/hab./an en 2033. Afin de remplir ces objectifs, il est nécessaire de compléter le maillage en

conteneurs sur le territoire pour disposer à terme, d'un parc de 400 points d'apport volontaire (PAV), soit un ratio de 1 PAV pour 1 000 habitants.

En 2020, 177 points de collecte sont à disposition en Corse, répartis de la manière suivante :

- 13 associations ; les collecteurs passent récupérer le linge de second choix dans les associations partenaires même si ces dernières ne sont pas équipées de bornes ;
- 164 points d'apport volontaire composés au total de 186 bornes.

À ce jour, le taux d'équipement est de 1 PAV pour 1 892 habitants, soit un ratio de collecte de 2,6 kg/hab./an.

En parallèle, le développement des collectes secondaires en zone rurale s'est poursuivi. En effet, en juillet 2020, la Communauté de communes de la Costa Verde a souhaité placer 5 PAV supplémentaires. Ainsi, les villages du territoire sont à présent desservis par 9 PAV.

Grâce au dispositif de ce type mis en place sur les Communautés de communes de Calvi Balagne et de Costa Verde, ce sont 20 tonnes de textiles qui sont détournées de l'enfouissement tous les ans.



Borne à textiles - Ville de Bastia ©Syvadec

Favoriser le recyclage local

En juin 2020, le SYVADEC a lancé un appel à projet ouvert aux entreprises et associations en vue de trouver des débouchés locaux pour valoriser les textiles dits de " second choix " (ceux qui n'ont pas trouvé preneur auprès des associations ou ressourceries locales). Les objectifs sont multiples :

- participer au développement de filières de réemploi, réutilisation, recyclage en Corse ;
- détourner des déchets de l'enfouissement ;
- limiter les transports et l'impact environnemental du recyclage ;
- réduire les coûts pour la collectivité.

Cette opération a pour ambition de déployer un projet qui permettrait de gérer les déchets au plus proche de leur lieu de production. Le SYVADEC s'inscrit ainsi en pleine cohérence avec le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Pour l'heure, 5 candidatures ont été retenues, mais ces initiatives ont malheureusement connu un coup d'arrêt du fait de la crise sanitaire. En 2021, il est prévu de réactiver les projets et bien sûr d'en accompagner d'autres si de nouveaux volontaires venaient à se manifester.

Campagne de communication tri

Les objectifs :

- mobiliser les citoyens autour du tri des emballages ;
- rappeler les consignes de tri pour améliorer les performances de tri.

Sur le même concept de communication engageante que pour le compostage, la campagne 2020 mettait en scène trois déchets du quotidien autour d'un QCM. Le sondage réalisé à l'issue de la campagne a montré qu'elle avait fortement contribué à sensibiliser les habitants au tri des emballages et également permis de convaincre une partie des personnes qui ne triaient pas de s'y mettre.

Les supports de communication : campagne presse et radio, affichage abri-bus, campagne réseaux sociaux, point presse, kits pour les intercommunalités, site internet.

Je viens de boire un café, que faire de la capsule ?

A - Je la jette à la rivière, elle finira par disparaître.
 B - Je surcharge ma poubelle quotidienne.
 C - Direct dans la poubelle jaune !



Vous avez répondu C : BONNE RÉPONSE !
Vous êtes un as du recyclage.
 En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.



svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE

Toutes les consignes de tri sur svvodec.fr

Je viens de manger un yaourt, que faire du pot ?

A - Je le jette à la rivière, il finira par disparaître.
 B - Je surcharge ma poubelle quotidienne.
 C - Direct dans la poubelle jaune !



Vous avez répondu C : BONNE RÉPONSE !
Vous êtes un as du recyclage.
 En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.



svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE

Toutes les consignes de tri sur svvodec.fr

Je viens de finir mes céréales, que faire de la boîte ?

A - Je la jette à la rivière, elle finira par disparaître.
 B - Je surcharge ma poubelle quotidienne.
 C - Direct dans la poubelle jaune !



Vous avez répondu C : BONNE RÉPONSE !
Vous êtes un as du recyclage.
 En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.



svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE

Toutes les consignes de tri sur svvodec.fr

Campagne de communication recyclerie

Les objectifs :

- valoriser les services proposés ;
- informer les citoyens sur les circuits de recyclage et les inciter à fréquenter davantage les recycleries.

La campagne 2020 a repris les visuels de 2019 donnant la parole à un agent de recyclerie et des usagers. Le sondage réalisé à l'issue de la campagne a montré qu'elle avait fortement contribué à sensibiliser les habitants au tri à la recyclerie et également permis de convaincre une partie des personnes qui ne fréquentaient pas nos sites à s'y rendre.

Les supports de communication : campagne presse et radio, affichage abri-bus, campagne réseaux sociaux, point presse, dépliants, kits pour les intercommunalités, site internet.

Je vous accueille

À LA RECYCLERIE



Vincent travaille à la recyclerie de Lama depuis 4 ans. Fin de son métier, il est accueillant et nous aide à trouver pour vous aider à faire trier.

Grâce à vous et aux 44 agents de recyclerie du SVVODEC, près de 30 000 tonnes de déchets sont recyclées chaque année.

Trouvez la recyclerie la plus proche de chez vous sur svvodec.fr

svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE

Je trie mes cartons

À LA RECYCLERIE ET VOUS ?



svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE

Je trie mes meubles

À LA RECYCLERIE ET VOUS ?

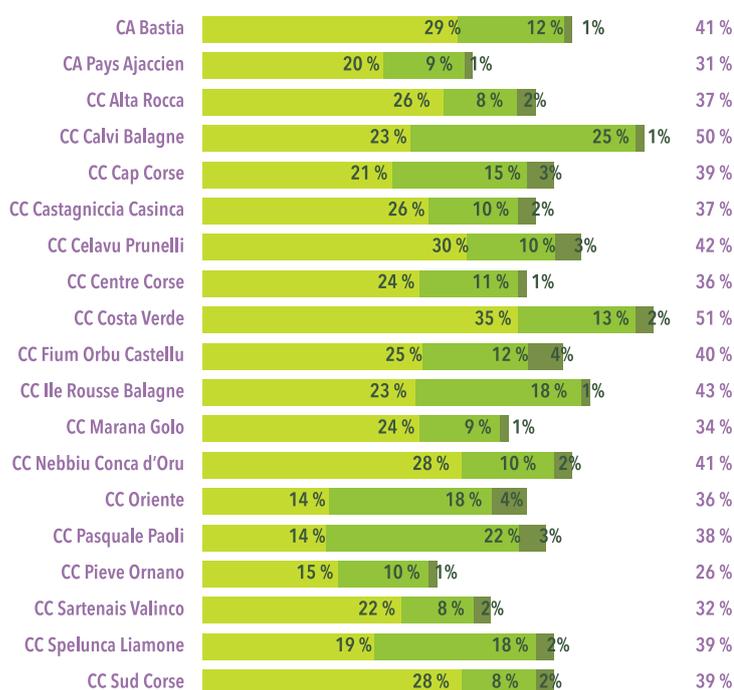


svvodec
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE



3.2 LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION

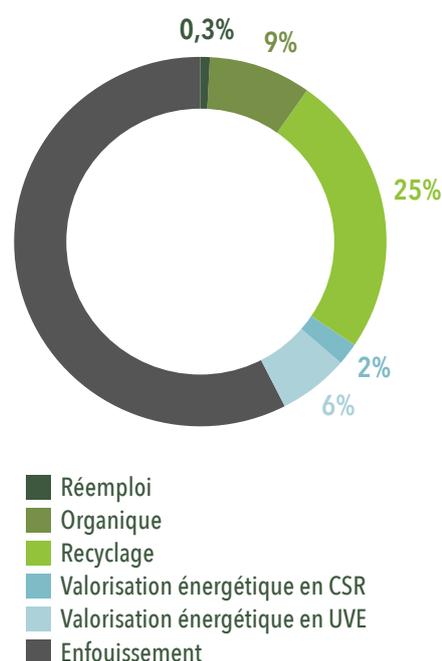
Les performances de tri par intercommunalité



En raison des arrondis, la somme des 3 données peut différer, à l'unité, près du nombre total indiqué.

■ Valorisables Recyclerie et Textiles
 ■ Collectes Sélectives
■ Biodéchets compostés

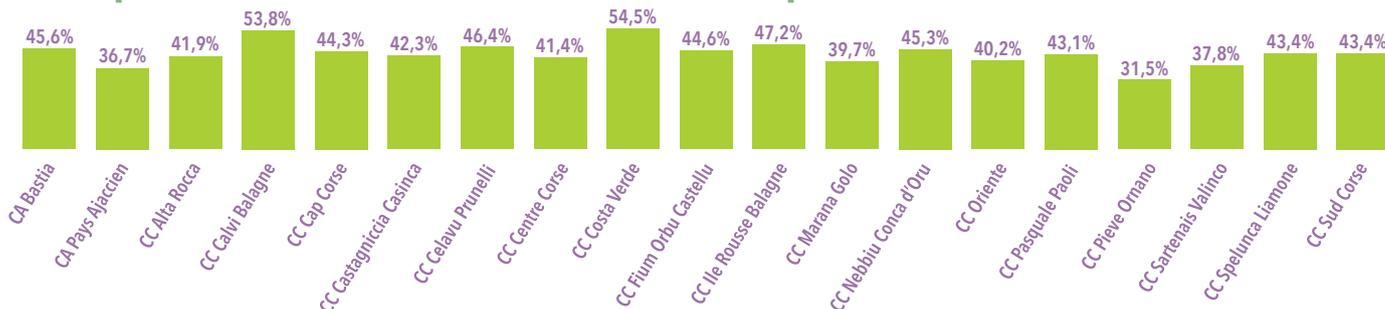
Comment sont traités les déchets ?



CSR : Combustibles Solides de Récupération

UVE : Unités de Valorisation Énergétique

Les performances de valorisation par intercommunalité



Les performances de valorisation par type de déchets

Le taux de valorisation est calculé une fois que les matières prises en charge par le SYVADEC* ont été réceptionnées et traitées par les divers repreneurs. 84 268 tonnes ont été valorisées en 2020 dans les filières gérées par le SYVADEC, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020	Variation 2019 / 2020
Emballages (acier, alu, ELA et plastiques)	1 393	2 088	2 590	2 989	15 %
Cartons bruns (recycleries + emballages)	5 000	6 982	10 002	10 014	0 %
Papier (collecte sélective + emballages)	3 851	4 342	4 894	4 343	-11 %
Verre	10 975	11 586	14 188	11 740	-17 %
Meubles	7 511	8 466	9 329	9 550	2 %
DEEE	3 604	4 304	4 623	4 230	-9 %
Fer	3 005	3 559	4 119	5 943	44 %
DDS (EcoDDS et hors champ)	95	126	145	224	54 %
Piles (Réseau régional)	19	20	28	25	-11 %
Piles (Réseau SYVADEC)	6	9	10	11	10 %
Lampes	4	4	9	7	-22 %
Textiles	684	768	856	867	1 %
Végétaux	5 554	7 326	10 350	14 061	36 %
Biodéchets	1 219	1 840	2 609	2 369	-9 %
Bois	1 591	2 733	3 710	4 553	23 %
Gravats	2 424	3 607	4 633	5 848	26 %
Cartouches d'encre	0,4	0,4	0,2	0,2	0 %
Pneus			105	215	105 %
Bouteilles de gaz			5	20	300%
Huiles minérales et végétales				52	-
Tout-venant valorisé	508	4 665	5 292	7 232	37 %
Total	42 424	62 405	77 469	84 268	9 %

*Pour l'année 2020, les matières prises en charge par le SYVADEC correspondent aux tonnages directement traités par le syndicat ainsi qu'aux tonnages des collectivités adhérentes ayant transféré leur site dans le courant de l'année (Costa Verde, Centre Corse, Castagniccia Casinca, Pasquale Paoli, Sud Corse).



3.3 LE POTENTIEL DE VALORISATION RESTANT À CAPTER

Les caractérisations

Le potentiel de valorisation restant à capter se mesure par le biais des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et les bennes de tout-venant de recyclerie.

De quoi s'agit-il ?

Le SYVADEC mène chaque année deux campagnes saisonnières de caractérisation sur les ordures ménagères (OM) collectées en mélange et le tout-venant déposé dans les bennes des recycleries. Ces opérations permettent d'en déterminer la composition. En 2020, les campagnes ont été réalisées en juillet et octobre, via un bureau d'études spécialisé et indépendant (Ecogeos) en respectant :

- les normes en vigueur : NF X30-413 et NF X30-408 pour l'échantillonnage et le tri des OM ; NF X30-474 relative à la caractérisation des bennes de tout-venant ;
- les préconisations du guide CARADEME, établi par l'ADEME en 2014.

Comment ça se passe ?

Pour les ordures ménagères

Un plan d'échantillonnage est défini selon 2 critères pour en assurer la représentativité :

- le type de secteur (basé sur l'étude INSEE 2014) : urbain et commercial pour 67 % du territoire, rural et touristique pour 33 % ;
- les intercommunalités : CAPA, CAB, Centre Corse, Sartenais-Valinco, Sud-Corse, Calvi-Balagne et Ile-Rousse Balagne.

Au sein de ces EPCI, les tournées de collecte choisies pour l'échantillonnage doivent représenter au minimum 25 % à 30 % des OM collectées par an.

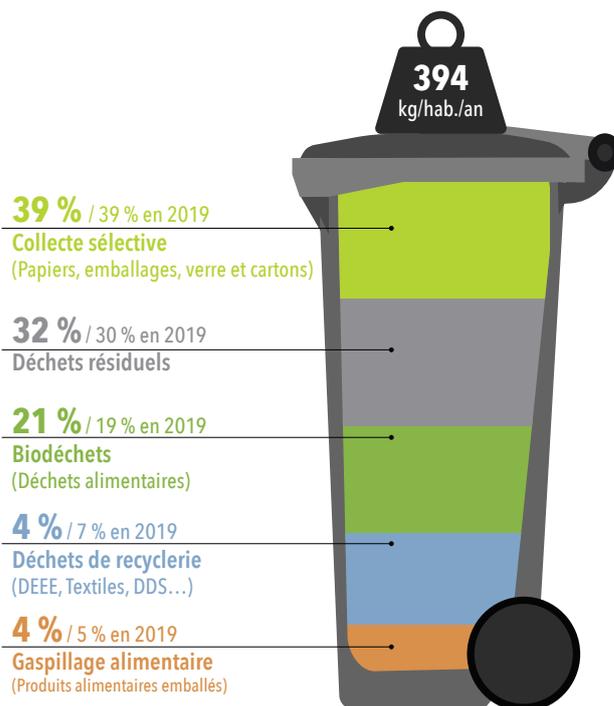


Pour le tout-venant

En 2020, 4 bennes de tout-venant ont été échantillonnées par campagne : dans les recycleries de Bastia-Arinella, Ajaccio-Stiletto, Viggianello et Porto-Vecchio. L'ensemble de ces sites représente 56 % du gisement total en 2020.

La composition de la poubelle

68 % de la poubelle pourrait être triée et recyclée.



Que trient les habitants en moyenne ?

2 EMBALLAGES
sur 10

3 PAPIERS
sur 10

6 BOUTEILLES DE VERRE
sur 10

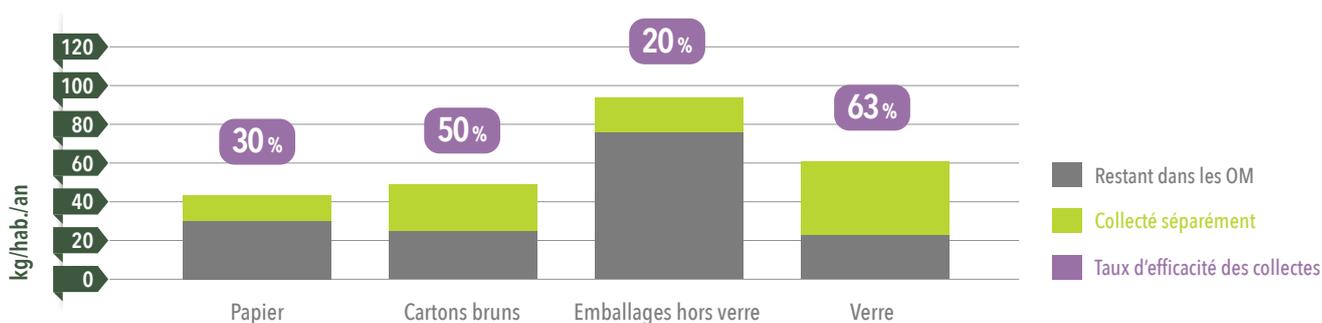
1/3 de notre poubelle est encore constitué d'emballages, de papier et de verre non triés.

L'efficacité des collectes séparées

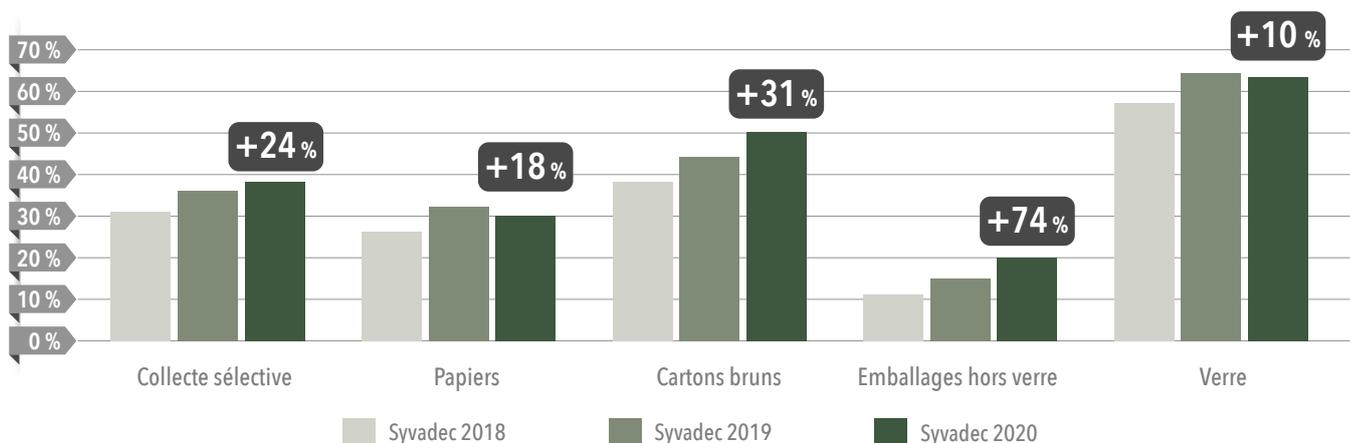
Le taux d'efficacité des collectes, ou taux de captage, se mesure en comparant les quantités de déchets recyclables collectés par le biais de la collecte sélective avec les quantités de déchets recyclables qui restent dans les ordures ménagères.

Les taux de captage par la collecte sélective (calculés en incluant l'extension des consignes de tri à tous les emballages) restent faibles par rapport aux données de référence nationales mais sont cependant en constante progression. En effet, le taux de captage moyen est passé de 31 % en 2018 à 38 % en 2020.

Efficacité des collectes séparées des recyclables secs sur le territoire du SYVADEC en 2020



Évolution des taux de captage par type de matériau de 2018 à 2020

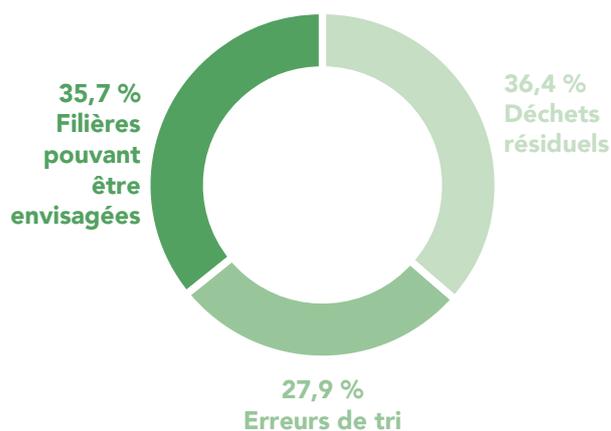


En 2020, les plus fortes hausses observées concernent encore les cartons et les emballages légers hors verre, traduisant ainsi les résultats des actions mises en place par les intercommunalités sur les territoires.

La composition du tout-venant de recyclerie

En 2020, près de 64 % des déchets déposés dans la benne tout-venant correspondaient à des matières valorisables ou réutilisables : erreurs de tri qui auraient dues être déposées dans les bennes de tri existantes ou filières pouvant être développées. Cette part est valorisée après tri de la benne de tout-venant.

Sur les 36,4 % de déchets résiduels, 15 % correspondent à des déchets qui n'ont pas de filière de recyclage et 21,4 % sont les éléments fins < 100 mm.



4 | TRAITER LES DÉCHETS RÉSIDUELS

DANS LES MEILLEURES CONDITIONS
ENVIRONNEMENTALES

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE
LES QUAIS DE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS



4.1 LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les tonnages résiduels traités par le SYVADEC

Les déchets résiduels traités par le SYVADEC proviennent soit des collectes d'ordures ménagères par les intercommunalités adhérentes, soit du tout-venant non valorisable des recycleries, soit des apports de professionnels. Ils sont stockés en Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Répartition par site des déchets stockés

À la suite du blocage de la route d'accès à l'ISDND de Viggianello, à compter du 8 novembre 2019, par le collectif Valincu Lindu, les déchets ménagers réceptionnés sur les quais de transfert du SYVADEC n'ont pas pu être évacués vers l'installation de traitement. Le site de la STOC avait quant à lui atteint sa capacité annuelle autorisée le 20 août 2019 et avait fermé à cette date à tous les apporteurs hormis la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu. Ainsi, la Corse s'est retrouvée exposée à une absence totale d'exutoire de traitement de ses déchets durant les mois de novembre et décembre 2019.

Début 2020, la STOC a rouvert avec des capacités limitées représentant 1/4 environ des besoins de traitement du SYVADEC.

Le site de Viggianello est lui resté totalement bloqué jusqu'au 20 janvier puis très partiellement rouvert, avec des tonnages limités par la suite.

À compter de novembre 2019, pour faire face à l'absence d'exutoire de traitement, le SYVADEC a mobilisé l'ensemble des moyens disponibles pour effectuer la mise en balles des déchets ménagers. L'objectif était d'assurer un stockage provisoire dans les meilleures conditions possibles sur un plan sanitaire et environnemental, dans l'attente du déblocage du site de Viggianello. Les balles ont été entreposées dans des sites de stockage provisoires situés dans toute la Corse.

L'urgence sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a conduit à traiter une partie de ces déchets mis en balle dans des installations situées dans le Sud de la France. 26 000 tonnes de balles de déchets ménagers ont été réalisées entre le 8 novembre 2019 et le 5 mars et près de 14 000 tonnes ont été exportées et traitées hors Corse dans les unités de valorisation de Fos sur Mer, Vedène et Nice.

En 2020, 21 % des tonnages enfouis sur le périmètre du SYVADEC l'ont été à la STOC, en Haute-Corse, et 79 % à Viggianello, en Corse-du-Sud.

Principe du traitement des déchets sur une ISDND

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sont des sites soumis à autorisation préfectorale et contrôlés par les services de l'État.

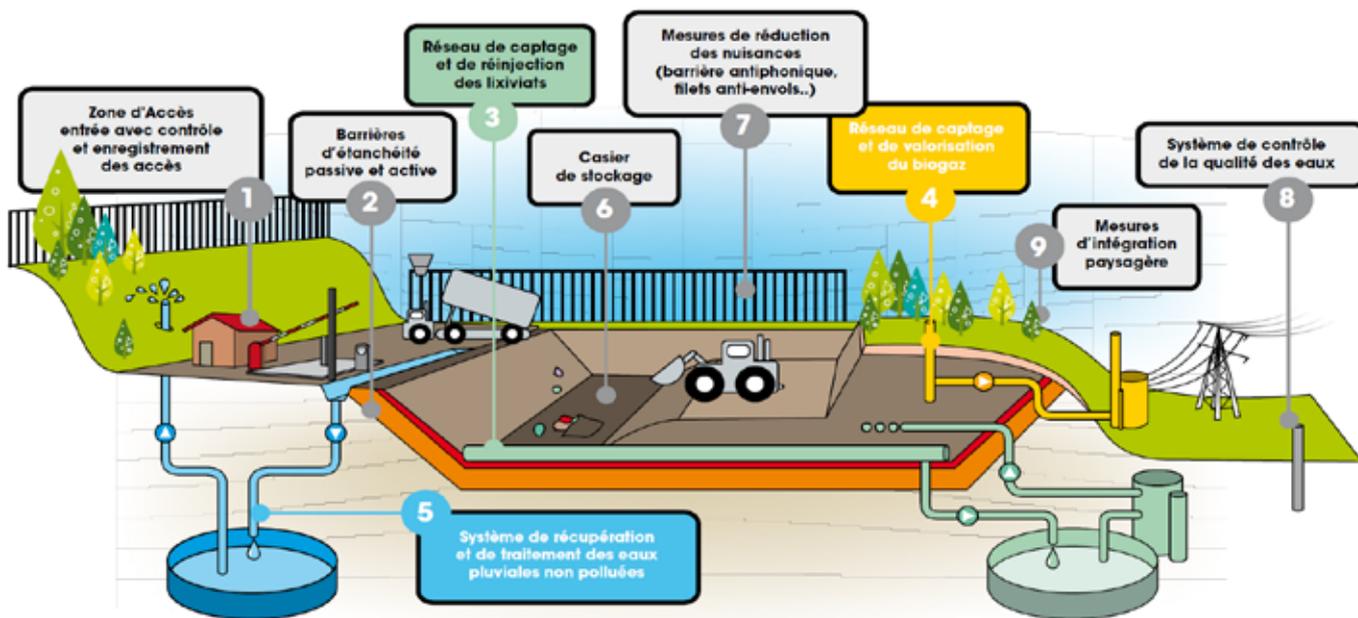
Les déchets stockés ne sont jamais en contact avec l'environnement. Ils sont déposés dans un casier étanche où ils sont compactés par couches successives. Le biogaz produit par la fermentation des déchets est collecté par un réseau de captage et traité en torchère. Les lixiviats résultant de la percolation des eaux pluviales au travers du massif de déchets sont captés et stockés dans un bassin étanche puis traités par osmose inverse.

À Viggianello, l'eau osmosée est ensuite en partie évaporée par la torchère.

Répartition par site des déchets stockés

ISDND	2016	2017	2018	2019	2020
Viggianello	76 812	101 563	125 725	98 428	104 612
Vico	38 550	9 038	0	0	0
Staneco (Tallone)	0	0	0	0	0
Stoc (Prunelli di Fiumorbu)	35 105	39 047	24 381	27 009	28 491
TOTAL	150 467	149 649	150 065	125 437	133 103





Les contrôles sur les ISDND du SYVADEC

Contrôles de la qualité environnementale

La surveillance environnementale des sites est assurée par la mise en œuvre d'un programme annuel d'analyse physicochimique des eaux (eaux souterraines, eaux pluviales, eaux superficielles, lixiviats et rejet d'effluent épuré) et de mesure de la concentration en polluants des rejets atmosphériques après traitement du biogaz par la torchère.

Les résultats de ces analyses sont fournis semestriellement aux services de contrôle de l'État.

La surveillance environnementale se poursuit même après la fermeture d'un site, pendant une période de 30 ans, afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement.

Les services de l'État (DREAL) effectuent des contrôles plusieurs fois par an pour vérifier le respect de la réglementation.

En 2020, 6 analyses inopinées réalisées par la DREAL sur les piézomètres et les rejets d'effluents épurés sont venues conforter la surveillance mise en place par le SYVADEC.

97 analyses ont été réalisées en 2020, qui ont permis de mesurer 1 363 paramètres.

Les résultats de ces analyses démontrent la bonne qualité environnementale des sites et le respect des seuils réglementaires. Les non-conformités relevées, qui représentent moins de 0,15 % des paramètres mesurés, ont été traitées suivant les recommandations de la DREAL.

@ Les rapports semestriels détaillés de surveillance des sites sont disponibles en téléchargement [syvadec.fr/rubrique Nos publications](http://syvadec.fr/rubrique%20Nos%20publications)

syvadec.fr

Contrôle de la donnée et de la qualité des apports

Les camions apportant les déchets sont pesés sur un pont bascule en entrée et en sortie du site afin de calculer le poids du chargement. Un agent d'accueil du SYVADEC effectue un contrôle visuel de l'apporteur et vérifie le bon déroulement de la pesée. Chaque camion dispose d'un badge individuel lié à son immatriculation, qui précise le nom de la collectivité apporteuse et le type de déchets transporté. Un portique de détection de radioactivité permet de s'assurer de l'absence de sources radioactives. L'ensemble des passages, en entrée et en sortie, est enregistré dans le logiciel du pont bascule. Tout problème lors de la pesée ou événement particulier est consigné par l'agent d'accueil et transmis à son supérieur hiérarchique pour mise en œuvre des actions correctrices. Les pesées des ponts bascule sont centralisées dans un intranet qui permet contrôles, consolidation et calculs statistiques.

Dans le cadre d'une démarche de qualité, les déchets sont contrôlés au moment du déchargement et les collectivités adhérentes sont informées en cas de présence inhabituelle de déchets valorisables dans leurs ordures ménagères.



Viggianello stockage ©Syvadec

4.2 LES QUAIS DE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

Le fonctionnement d'un quai de transfert

Les quais de transfert sont conçus pour réaliser une rupture de charge des déchets et optimiser les transports afin de limiter le nombre de véhicules transitant vers les installations de stockage.

Certains quais de transfert sont également utilisés pour la rupture de charge des flux d'emballages, papier et verre collectés par les collectivités adhérentes au SYVADEC.

Après pesée sur un pont bascule, le déchargement des déchets se fait soit sur une dalle avec reprise par un engin pour charger les camions, soit directement dans une benne compactrice ou une remorque de grande capacité pour le transport vers les installations de stockage.

Les tonnages transférés

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC transitent par 13 quais de transfert : 10 exploités par le SYVADEC, 2 privés et 1 exploité par 1 adhérent.

Les quais de transfert réceptionnent près de 95 % des tonnages d'ordures ménagères (OM) collectés par les collectivités adhérentes.

Les OM sont transportées en semi-remorque et bennes, permettant, en moyenne, des chargements de 17 tonnes par rotation.

Tonnages transférés par quai de transfert			
Sites	2018	2019	2020
Calvi	6 996	5 619	4 799
Campile	-	-	341
CED	3 673	4 196	3 255
Corte	5 341	5 208	4 727
Ile Rousse	5 610	4 906	4 851
Luri	1 413	1 242	1 266
Moca-Croce	1 402	1 967	1 571
Piana	1 223	872	800
Porto-Vecchio	17 539	14 852	14 636
Rocca	34 251	33 466	31 253
SLPV	3 777	3 281	3 378
Teghime	36 781	35 584	34 030
Vico	3 323	3 139	2 869
Costa Verde	-	3 031	1 551
Total général	121 329	114 332	109 327

Quai de transfert de Corte ©Syvadec



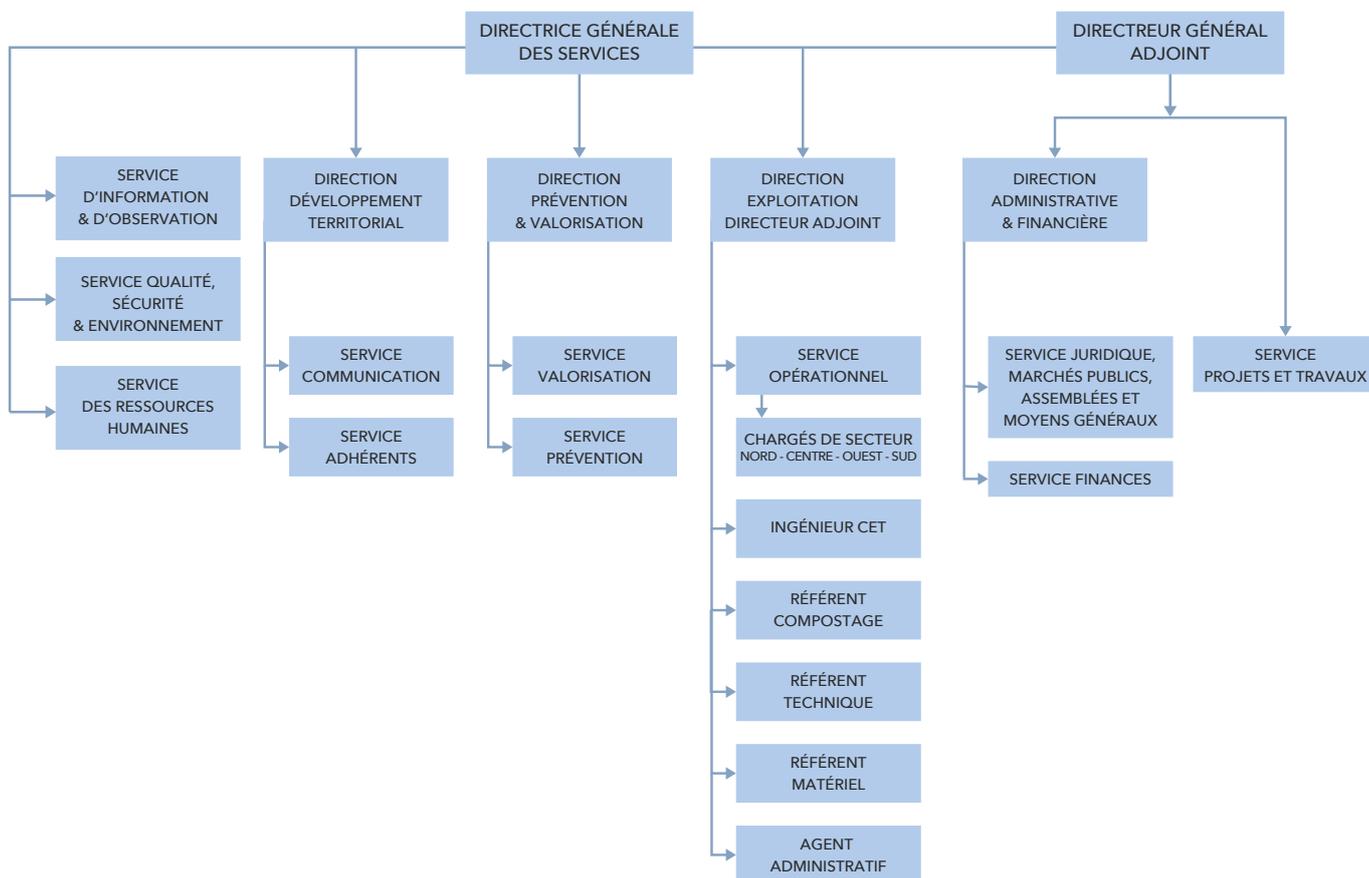
5 | RAPPORT SOCIAL

LES RESSOURCES HUMAINES
L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ



5.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme



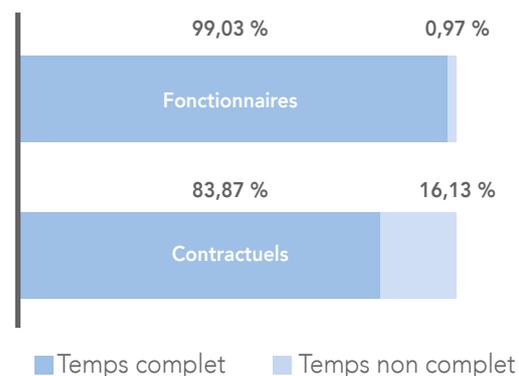
Évolution des effectifs

Au 31/12/2020, le SYVADEC emploie 134 agents, tous statuts confondus, contre 110 agents au 31/12/2019, soit une progression de 18 % due à l'accroissement constant de l'activité et au transfert de nouveaux équipements intervenu au 01/01/2020.

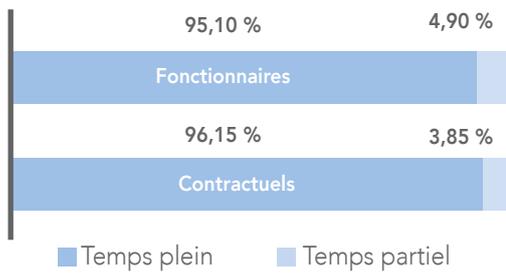
Temps de travail

Au cours de l'année 2020, il y a eu 225 888 heures rémunérées. Le cycle de travail est de 1 607 heures pour l'ensemble des agents : soit 39 heures hebdomadaires avec RTT, soit 35 heures hebdomadaires sans RTT.

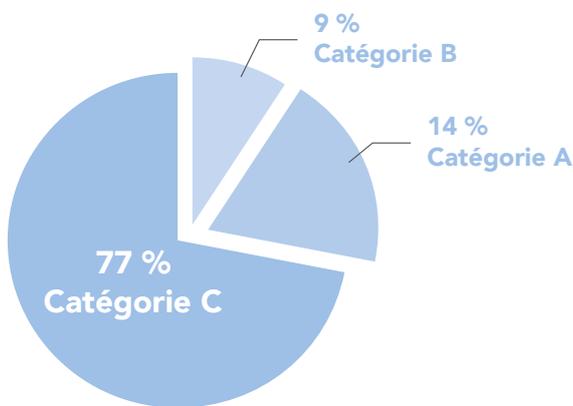
Répartition des agents à temps complet ou non complet



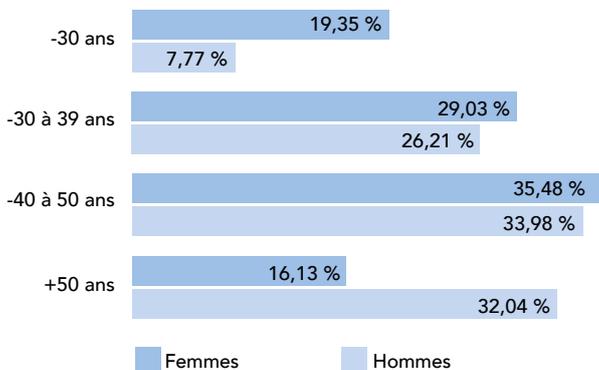
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



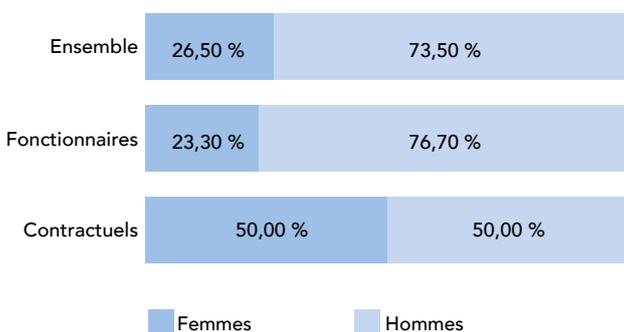
Répartition par catégorie



Pyramide des âges

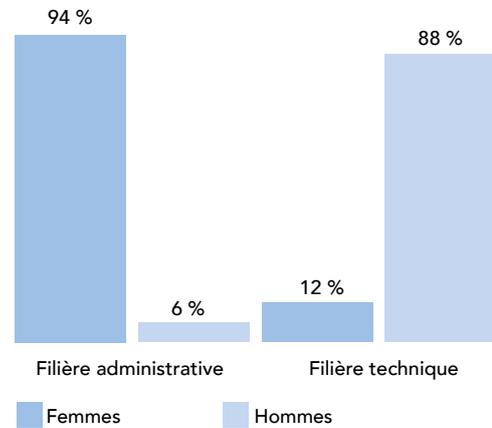


Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Répartition par genre et par filière

Deux filières sont représentées dans les effectifs du Syndicat : la filière administrative (18 agents) et la filière technique (116 agents).



Somme des dix rémunérations les plus élevées

Les dix rémunérations les plus élevées représentent un montant de 724 268 € dont 448 990 € perçus par 6 femmes et 275 278 € perçus par 4 hommes.

Carrières et mouvements

Au cours de l'année 2020, la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) s'est poursuivie : 22 agents ont bénéficié d'une revalorisation indiciaire.

43 agents ont eu un avancement d'échelon et 7 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

13 agents ont été stagiaires et 3 agents ont été titularisés.

La collectivité compte 11 arrivées : 9 transferts, 1 mutation et 1 intégration directe d'un agent venant de la Fonction Publique Hospitalière.

5 agents ont quitté la collectivité : 1 mutation, 1 démission et 3 départs en retraite.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme global est en légère amélioration. Il est de 7,85 % pour cette année contre 9,69 % en 2019.

Le nombre de jours de CLM/CLD (congé longue maladie et congé longue durée) a diminué, passant de 2 014 jours en 2019 à 1 654 jours en 2020.

Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire a quant à lui légèrement augmenté, il passe de 2,52 % à 2,83 %.

Handicap

1 agent bénéficie d'une allocation temporaire d'invalidité.

Formation

Des formations sont proposées aux agents titulaires et contractuels afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer dans leur métier ou leur carrière. En 2020, cela a représenté 209 jours de formation contre 484 en 2019. Conséquence de la crise sanitaire, en 2020, le nombre de jours de formation réalisé est en nette diminution. Il représente à peine 43 % du nombre de jours de formation suivis en 2019.

Ces formations ont principalement été dispensées par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) dans le cadre de la cotisation obligatoire.

Le budget consacré aux formations s'est élevé à 28 634,81 € TTC dont un montant de 21 083,20 € versé au CNFPT et un montant de 7 551,61 € versé à d'autres organismes.

En 2020, ce budget a connu une baisse significative de 27,67 %. La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de formation du CNFPT et les budgets des collectivités territoriales. Aussi, celui-ci a décidé de ramener temporairement son taux de cotisation à 0,00 % sur les périodes d'emploi de novembre et décembre.

À titre indicatif, le montant versé aux autres organismes de formations ne représente que 50 % du budget alloué en début d'année.

Comité technique

Le Comité technique s'est réuni à cinq reprises en 2020.

Il s'est exprimé sur des sujets variés :

- les créations et requalifications de postes et la modification du tableau des effectifs liée à l'évolution des services ;
- les adaptations consécutives à la poursuite de la mise en balles sur le site de Teghime ;
- l'instauration d'une journée de télétravail par semaine ;
- la mise à jour du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens ;
- le versement de la prime COVID 19 ;
- le Bilan social 2019 ;
- les mesures mises en place dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de COVID 19 ;
- la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2021, des Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade prévues par la Loi de Transformation de la Fonction Publique ;
- l'absentéisme.

L'ensemble des dossiers présentés a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des deux collèges.

Lors de sa séance du 18 juin 2020, le Comité technique a accueilli un nouveau représentant du personnel au Comité technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail, désigné pour remplacer un membre muté dans une autre collectivité.

Les instances du SYVADEC ont été renouvelées en août 2020.

Composition du Comité technique

Les représentants titulaires du SYVADEC

- Don Georges GIANNI
- Marie-Laurence SOTTY
- François BERNARDI
- Xavier POLI

Les représentants titulaires du personnel

- Jean-Pierre MARFISI
- Joseph BERENGUER
- Emmanuelle GRAZIANI

Les représentants suppléants du SYVADEC

- Jean-François MATTEI
- Pierre GUIDONI
- Jérôme NEGRONI
- Benoît BRUZI

Les représentants suppléants du personnel

- Pascal FONDACCI DE PAOLI
- Marc CARBONI
- Jean-François MARI
- Xavier RIMPAULT

Relations sociales

Il n'y a pas d'événement à signaler en 2020.

Communication interne

La Newsletter

Destinée aux agents du SYVADEC, la newsletter interne est diffusée chaque mois via la messagerie. Elle permet de partager les actualités des services, de mieux faire connaître les agents et leur quotidien, de partager les valeurs du SYVADEC.

12 Newsletters mensuelles ont été diffusés en 2020 ainsi que 7 flashes info, notamment à l'occasion de la crise sanitaire du Covid et des élections à la présidence.

Le taux d'ouverture moyen de ces publications s'élève à 58,5 %.

Les événements fédérateurs

Deux temps forts ont été partagés par les agents en 2020 :

- les vœux du personnel, qui se sont déroulés le 22 janvier au siège du SYVADEC à Corte ;
- une journée de cohésion organisée à Lucciana le 8 juillet.



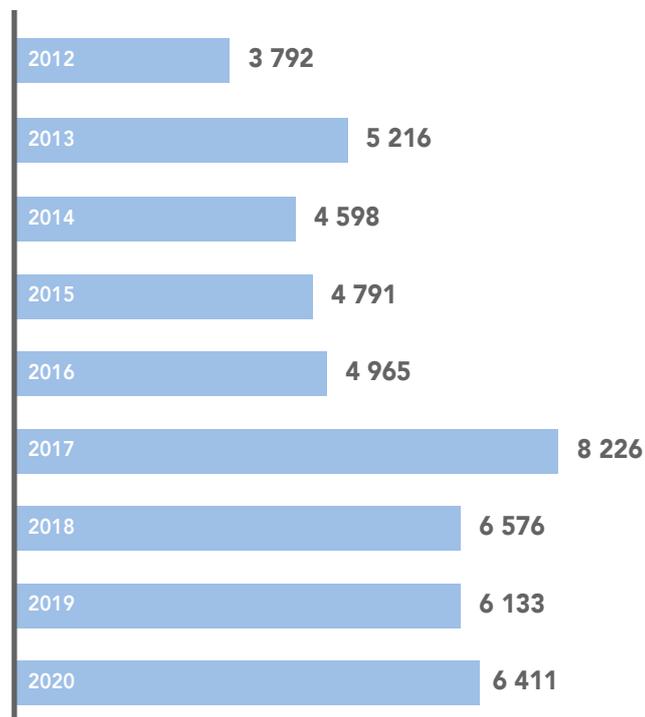
5.2 L'ACTION SOCIALE

CNAS

En 2020, les agents ont bénéficié de prestations du CNAS à hauteur de 6 411 €.



Montant global des aides perçues



Protection sociale pour le risque santé et prévoyance

La participation à la protection sociale pour le risque santé a été versée à 71 agents au cours de l'année 2020, pour un montant global de 24 905 €. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 19,72 % par rapport à 2019.

La participation à la protection sociale pour le risque prévoyance a été versée à 30 agents pour un montant total de 4 360 €. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 40 % par rapport à 2019.

Chèques déjeuner

En 2020, 142 agents en ont bénéficié. Ce sont ainsi 20 727 chèques déjeuner qui ont été attribués pour un montant global à la charge du Syndicat de 100 947 €.



Frais de trajet domicile / travail

59 agents ont bénéficié de la participation financière sur le remboursement partiel des frais engagés pour leur trajet domicile/travail. Le coût global de cette prestation s'élève à 16 445 €.



5.3 QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Amélioration continue de la prévention

CHSCT

Le CHSCT s'est réuni à 4 reprises en 2020 et a validé la mise en œuvre de nombreuses actions d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des agents. Les points suivants ont notamment été abordés :



- suivi des mesures de prévention mises en œuvre sur le site de Teghime afin de sécuriser l'activité des agents lors de la mise en place de la presse à balles ;
- validation des mesures de protection et de prévention pour la gestion de la crise sanitaire (COVID-19) ;
- bilan de l'accidentologie 2019 et pistes d'amélioration des conditions de travail ;
- bilan sécurité 2019-2020 avec notamment la nomination d'un référent COVID-19 : Mélodie ADLINE, et de deux référents harcèlement : Emmanuelle GRAZIANI et Jean-Pierre MARFISI.

Qualité de Vie au Travail

Le SYVADEC souhaite s'engager dans une démarche de Qualité de Vie au Travail.

Afin de répondre au mieux aux attentes des agents, un questionnaire au sujet des Risques Psycho-Sociaux leur a été adressé en décembre 2020. Il avait pour objectif :

- d'évaluer leur niveau de stress face à la crise sanitaire ;
- de déterminer les sujets prioritaires en lien avec la QVT ;
- d'évaluer leur actions entreprises par le syndicat depuis la première évaluation des RPS en 2016 et l'audit managérial réalisé en 2017.

Les réponses anonymes seront analysées et présentées par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du CDG83 au premier trimestre 2021.

Programme d'actions

Le programme de prévention s'est poursuivi à travers le suivi des actions continues telles que les vérifications périodiques, les dotations d'EPI et consommables, ou encore les ¼ d'heure sécurité et les envois mensuels des Bulletins en Santé et Sécurité au Travail.

En 2020, d'autres actions ponctuelles ont également permis une amélioration des conditions de travail des

agents :

- rédaction du DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) ;
- formation au risque d'explosion (en ATEX : atmosphère explosive) ;
- nomination de 2 nouveaux assistants de prévention : Mélodie ADLINE et Amandine CALISTRI ;
- rédaction d'une charte d'utilisation des véhicules techniques ;
- consultation des médecins de prévention pour les mesures de prévention sur le site de Teghime, ainsi que sur les moyens de protection pour assurer la reprise des agents vulnérables en période de COVID-19.

Performance environnementale

Bilan carbone 2020

Le total des émissions de gaz à effet de serre du SYVADEC est de 97 022 t.eq.CO₂.

Ces émissions sont essentiellement dues aux activités d'enfouissement (65 %) et de transports (24 %).

Vers la neutralité carbone

Un plan d'actions de réduction des émissions de GES est en cours d'élaboration.

Les leviers principaux de réduction font désormais partie intégrante des objectifs stratégiques du SYVADEC :

- réduction des tonnages de déchets enfouis, qui permet une baisse des émissions de biogaz de la torchère ;
- développement de filières de valorisation locale et maillage du territoire, qui engendrent une réduction des émissions de GES dues aux transports.

Au-delà du plan d'actions de réduction, le SYVADEC souhaite s'engager dans une démarche de neutralité carbone à travers un programme de compensation de ses émissions de GES résiduelles.

À ce jour, **23 342 t.eq.CO₂** sont déjà évitées grâce aux déchets valorisés par le Syndicat sur l'année 2020. Le solde GES (émissions générées - émissions évitées) s'établit à 73 680 t.eq.CO₂ en 2020.



6 | RAPPORT FINANCIER ET GOUVERNANCE

LE RAPPORT FINANCIER 2020
LES INSTANCES DU SYNDICAT



6.1 LE RAPPORT FINANCIER 2019

Lors de l'élaboration du budget 2020, les conséquences du blocage du site de Viggianello depuis le 8 novembre 2019 et la fermeture partielle du site de la STOC pesaient pour près de 2,4 M€ sur le budget. Le blocage s'étant poursuivi jusqu'au 8 mars, le Syvadec a dû continuer la mise en balles des déchets jusqu'à la fin mars. Ce mode de traitement dégradé de stockage des balles, a conduit à des créations de sites temporaires dans l'attente du traitement final, des réorientations de transports entre les différents sites et la contractualisation de nouveaux marchés.

Compte tenu de la nécessité de régler rapidement le problème du traitement des balles produites, la solution inédite de l'export d'une partie de ces balles (14 000 t sur 21 000 tonnes) vers des installations du continent a été mise en œuvre. Elle a nécessité une logistique importante et des coûts qui ont pesé sur le budget du Syndicat.

À ceci s'est ajouté la crise sanitaire du Covid dont les conséquences se sont traduites par un ralentissement de l'économie du fait du confinement et donc de la production des déchets résiduels.

Ce ralentissement économique lié à la crise sanitaire a eu plusieurs impacts sur l'activité et le budget du Syndicat en 2020, qui se poursuivront sur 2021 :

- une saison touristique largement amputée et le ralentissement de la consommation ont pesé sur l'évolution des tonnages des différents flux avec une progression ralentie voire une baisse de certains flux valorisables comme le verre ;
- une baisse des recettes des repreneurs et des éco-

organismes par rapport aux prévisions du fait de l'effondrement du cours de certains matériaux, de la baisse de certains soutiens à la tonne et de la baisse des tonnages collectés.

En dehors des contraintes techniques de traitement, l'année 2020 a été marquée par le transfert de nouveaux sites et l'intégration des agents qui y étaient rattachés..

Dépenses de fonctionnement

Le volume budgétaire des dépenses de fonctionnement a augmenté de 10,02 M€ soit 27,32 %. Cette hausse, comme précédemment indiqué, intègre l'impact du blocage de l'ISDND de Viggianello et l'export des balles. Une partie du coût est pris en charge par une subvention exceptionnelle de 2,9 M€.

À cela s'ajoute l'évolution du périmètre d'intervention du syndicat :

- intégration de nouveaux équipements à compter du 1^{er} janvier 2020 : 5 recycleries, 2 écopoints, un contrat de prestation pour accès à une recyclerie privée ; de plus, il faut prendre en compte l'impact, en année pleine, du transfert du quai de Calvi, qui se retrouve budgétairement dans les charges générales mais également dans les charges de personnel ;
- développement de nouvelles filières afin de détourner les déchets de l'enfouissement (les bouteilles de gaz, les pneus et les huiles) et renforcement des filières existantes comme pour le traitement des biodéchets.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Montant en € et part en %					
	2019	2020	2019	2020	Variation
Charges à caractère général	27 365 285	36 752 752	74,59%	78,68%	34,30%
Charges de personnel	5 006 207	6 167 773	13,64%	13,20%	23,20%
Autres charges de gestion courante	155 595	127 069	0,42%	0,27%	-18,33%
Charges financières	276 518	262 659	0,75%	0,56%	-5,01%
Charges exceptionnelles et provisions	2 969 022	2 369 241	8,09%	5,07%	-20,20%
Amortissements des biens	917 385	1 034 326	2,50%	2,21%	12,75%
TOTAL	36 690 012	46 713 819	100,00%	100%	27,32%



Une partie de la hausse du volume budgétaire sur les charges générales correspond au reversement du soutien aux adhérents à hauteur de 2,6 M€, soit 27 % de la hausse. Celle-ci est neutralisée en recettes.

Les dépenses techniques représentent 90 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 10 % de ces charges.

Dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement a lui évolué de 78,7 % compte tenu des reports du déficit de l'exercice antérieur reporté. Les dépenses d'équipement sont en hausse de 14,8 % par rapport à l'année 2019.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2016-2021 s'est poursuivi, certaines opérations comme la couverture finale de l'ISDND de Vico se sont achevées.

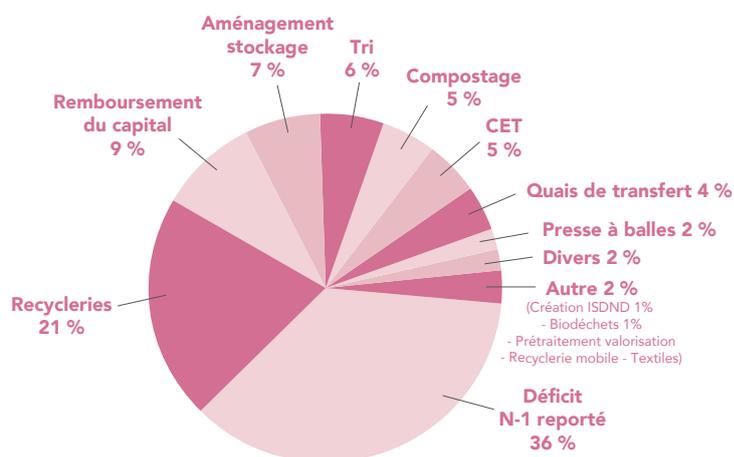
Malgré l'impact des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire, les travaux ont continué mais ont été décalés soit en phase de procédure, soit en phase

d'exécution. Aussi, les chantiers liés aux recycleries ont pu démarrer comme pour celle d'Ajaccio-Stiletto et, dans les nouveaux sites, avec la mise en place des garde-corps.

Le montant des reports sur l'exercice 2021 s'élève par ailleurs à 556 054,90 €.

Recettes de fonctionnement

Répartition des dépenses d'investissement



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Montant en € et part en %				
	2019	2020	2019	2020
Déficit n-1 reporté	-	1 930 072	0,00 %	35,75 %
Recycleries	508 202	1 112 333	16,82 %	20,61 %
Remboursement du capital	460 712	477 835	15,25 %	8,85 %
Aménagement stockage	-	388 230	0,00 %	7,19 %
Tri	457 949	340 766	15,16 %	6,31 %
Compostage	300 335	289 511	9,94 %	5,36 %
CET	866 503	278 825	28,69 %	5,17 %
Quais de transfert	663 558	210 811	21,97 %	3,91 %
Presse à balles	599 700	112 036	19,85 %	2,08 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	184 344	87 394	6,10 %	1,62 %
Création ISDND	212 836	54 197	7,05 %	1,00 %
Biodéchets	388 389	45 178	12,86 %	0,84 %
Prétraitement valorisation	3 959	24 867	0,13 %	0,46 %
Recyclerie mobile	132 500	24 754	4,39 %	0,46 %
Textiles	24 302	21 410	0,80 %	0,40 %
TOTAL	3 020 714	5 398 217	100,00 %	100,00 %

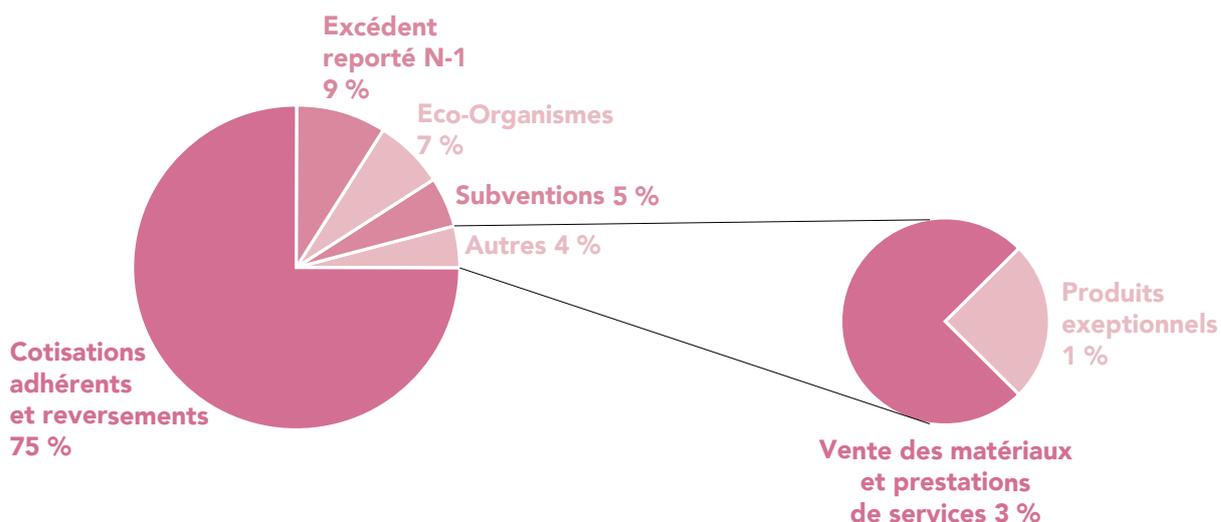
Le volume budgétaire des recettes de fonctionnement est en hausse de 28,94 %.

La hausse des recettes est essentiellement liée aux cotisations, y compris le reversement du soutien, et aux subventions dont 2,9 M€ liés à la subvention pour la prise en charge du transport des balles vers la région PACA. Si le versement des éco-organismes augmente de 400 k€, il est néanmoins plus faible de 680 k€ par rapport aux estimations initiales. De plus, les recettes liées à la vente des matériaux sont en baisse de près de 850 k€ par rapport à 2019.

Le résultat cumulé, stable entre 2019 et 2020, permet le financement d'une partie de l'investissement sans recours à l'emprunt.

Les cotisations des adhérents restent la recette de fonctionnement principale et représentent près de 75 % du total, stable par rapport à 2019.

Répartition des recettes de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Montant en € et part en %				
	2019	2020	2019	2020
Cotisations adhérents et reversements	31 846 855	42 333 945	72,54%	74,78%
Eco-Organismes	3 787 127	4 189 106	8,63 %	7,40%
Vente des matériaux et prestations de services	2 271 628	1 366 332	5,17 %	2,41%
Produits exceptionnels	152 570	482 498	0,35 %	0,85%
Subventions	166 679	3 030 518	0,38 %	5,35%
Remb. Rémunérations	137 178	51 515	0,31%	0,09%
Excédent reporté N-1	5 541 613	5 156 163	12,62 %	9,11%
TOTAL	43 903 650	56 610 077	100 %	100 %

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement augmentent de 1,06 M€ soit 37 %. Cette augmentation résulte principalement de la différence entre le versement de l'excédent

reporté en 2019 et celui de 2020 mais également de la hausse des encaissements de subventions liées à la réalisation du programme d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Montant en € et part en %				
	2019	2020	2019	2020
FCTVA	309 565	0	10,79 %	0,00 %
Subventions	441 020	839 087	15,37 %	21,35 %
Emprunt	0	0	0,00 %	0,00 %
Amortissements des biens	917 385	1 034 326	31,97 %	26,32 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	209 068	2 056 764	7,29 %	52,33 %
Excédent reporté N-1	992 220	0	34,58 %	0,00 %
TOTAL	2 869 258	3 930 177	100 %	100 %

Les cotisations 2020

À la suite de la nécessaire uniformisation du service proposé aux adhérents et usagers, l'appel à cotisation est fixé selon un montant global.

La cotisation unique comprend :

- la compensation permettant d'appliquer la cotisation minorée pour les EPCI membres accueillant sur leur territoire une ISDND en exploitation ;
- l'assiette du soutien incitatif reversé aux adhérents ;
- l'effort d'investissement pour financer la partie sur fonds propres ;
- les charges relevant des politiques de prévention et de communication ;
- le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles) ;
- le traitement des déchets résiduels ;
- les coûts de transfert liés aux quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (quais hauts) gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des déchets résiduels transitant par ces quais vers les installations de traitement ;
- les coûts de recycleries liés au fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC (quais hauts) ou en contrat de prestations avec ce dernier, et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie.

Cotisations appelées :

- Cotisation syndicale : 344 € par tonne résiduelle
- Cotisation syndicale sans transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) : 294 € par tonne résiduelle
- Cotisation minorée : 182 € par tonne résiduelle
- Cotisation minorée sans transfert des OMR : 132 € par tonne résiduelle

Le SYVADEC, par le biais de conventions, effectue aussi des prestations de services pour le compte d'autres collectivités ou de professionnels qui utilisent ses infrastructures.

Les soutiens reversés en 2020

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées, soit 5,18 M€ en 2020 (4,88 M€ de soutien technique reversé aux tonnages et 0,3 M€ de soutien à la connaissance).

Flux	Soutien à la tonne valorisée*
Emballages**	154,53 €
Papier	154,53 €
Verre	154,53 €
Carton	119,92 €
DEEE	89,05 €
Meubles	18,12 €

*Tonnage valorisé = tonnage livré - déclassé et/ou refus.

**Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année N-1.

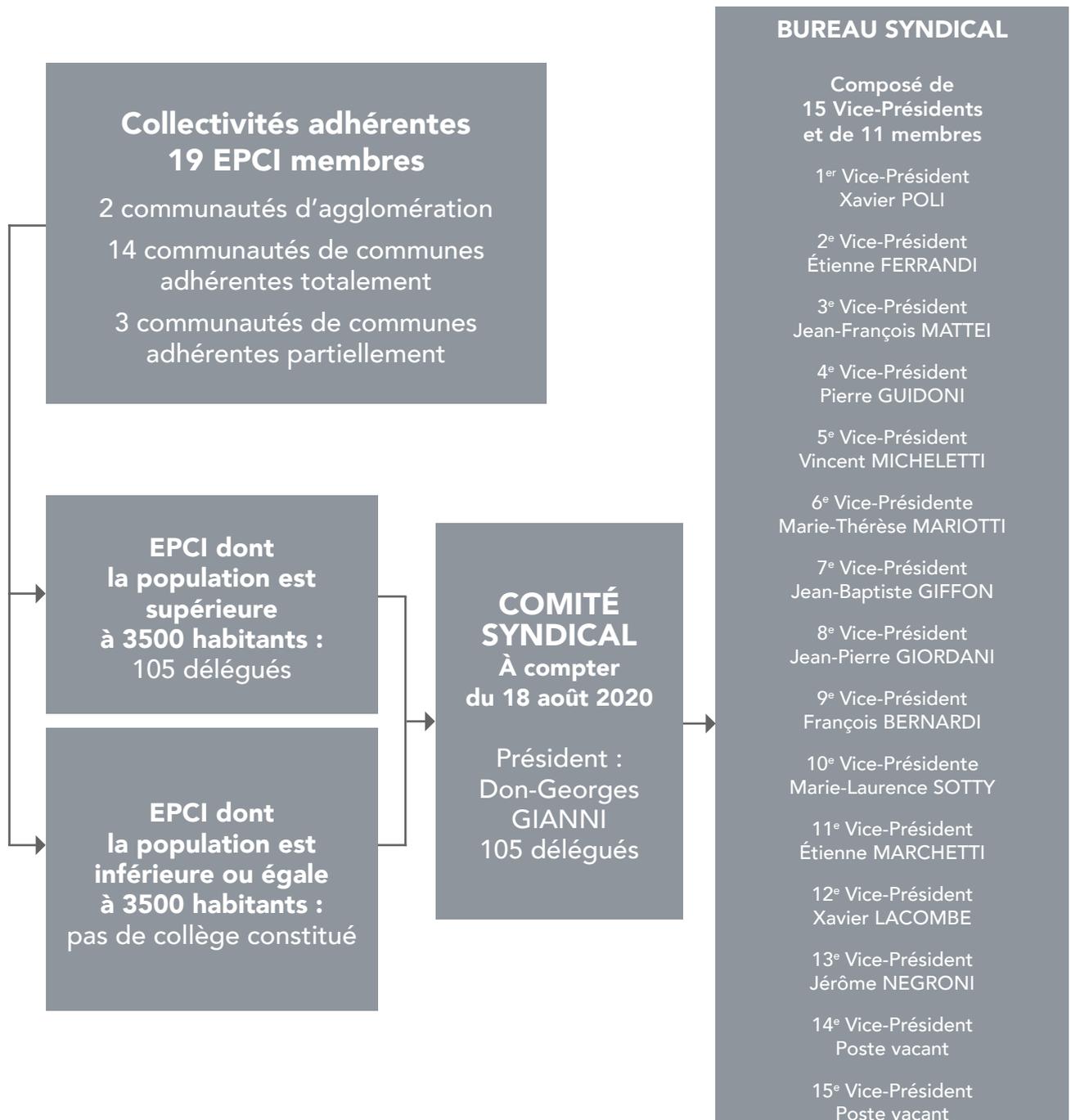
6.2 LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le SYVADEC est un syndicat mixte fermé composé uniquement des 19 EPCI à fiscalité propre de Corse. Il est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population DGF.

Le Bureau syndical est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.

En 2020, les instances du SYVADEC ont été renouvelées dans le cadre des élections municipales qui, en raison de la crise sanitaire, ont eu lieu en mars et ont été finalisées en juin.

Le mandat de François Tatti, président depuis la création du Syndicat en 2007, a ainsi pris fin le 28 juillet. Marie-Laurence Sotty, 1^{re} vice-présidente, a assuré l'intérim de la présidence jusqu'au 18 août, date de l'élection de Don-Georges Gianni comme nouveau président du SYVADEC.



Activité du Comité Syndical

Réuni à cinq reprises y compris la séance d'élection, le Comité Syndical a adopté 44 délibérations (+ 8 par rapport à 2019) relevant essentiellement de la gouvernance et des éléments budgétaires, notamment :

- plan d'actions 2020, actualisation du PPI, orientations stratégiques 2021-2026 ;
- orientations budgétaires et décisions budgétaires ;
- décisions tarifaires, protocole d'accord ;
- administration générale (tableau des effectifs, régime indemnitaire, prévoyance) ;
- élections du Président, du Bureau et des instances

Activité du Bureau Syndical

Réuni à dix reprises en 2020, dont une fois sous forme de bureau exceptionnel, le Bureau Syndical a formalisé 66 décisions. Elles relevaient :

- de l'administration générale ;
- de la commande publique (autorisation de signature de marchés) ;
- de projets présentés lors des commissions thématiques par les services, notamment les demandes de subvention.

La Commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés à chaque commission, avec voix consultative.

Composition de la CAO à compter du 18 août 2020

Délégués titulaires :

- Jean-Pierre GIORDANI
- Marie-Laurence SOTTY
- Jean-Baptiste GIFFON
- Pierre GUIDONI
- Jean-François MATTEI

Délégués suppléants :

- Etienne FERRANDI
- Vincent MICHELETTI
- Jérôme NEGRONI
- François DOMINICI
- Benoît BRUZI

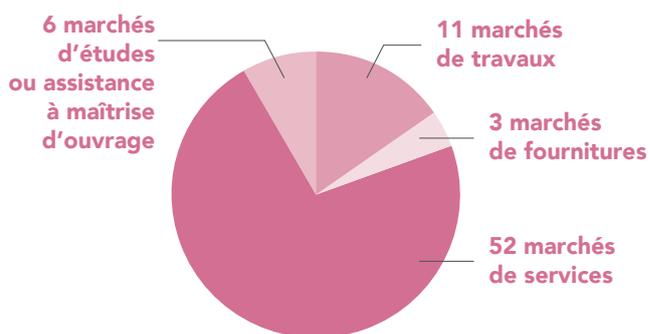
80 procédures ont été mises en œuvre

En appel d'offres, procédure négociée ou procédure adaptée.

72 marchés ont été attribués en 2020 dont :

- 24 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 48 marchés relevant de procédures formalisées de type appel d'offres ouvert, procédure négociée.

Marchés attribués par typologie de dépense :



Les commissions thématiques

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du Comité Syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du Bureau ou du Comité Syndical.

En 2020, la commission Finances s'est réunie 2 fois, les commissions Infrastructures et Prévention et Valorisation se sont réunies 1 fois chacune.

• Commission Finances

Président : Xavier POLI, Vice-Président délégué aux Finances.

• Commission Infrastructures

Président : Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président délégué aux recycleries

• Commission Transition écologique

Président : Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président délégué à la pédagogie





f |  |  | syvadec.fr



Zone Artisanale - RT 50 - 20 250 CORTE
04 95 34 00 14 - info@syvadec.fr